

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



17^e Année

31 MARS 1961

N° 6

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de mars)	2
2. Chambre des Députés (Mois de mars)	2
3. La Visite officielle à Vienne de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères	3
4. Réunion des Ministres des Finances de la C.E.E. à Dusseldorf	4
5. Réunion du Conseil de la Fédération bancaire de la C.E.E. à Luxem- bourg.	4
6. Visite à Bonn de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères. - Déclaration de M. von Brentano	5
7. Pose de la première pierre d'une nouvelle école européenne à Varese	7
8. L'Inauguration de la nouvelle pouponnière de la Croix Rouge à Redange-sur-Attert	9
9. Le 30 ^e anniversaire de l'Office National du Tourisme	10
10. Le Tourisme en 1961	13
11. Le 15 ^e anniversaire des Instituteurs Réunis	15
12. Conseil de Gouvernement - Réunions durant le mois de mars	19
13. Nouvelles diverses	20
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de mars).	25

Mémorial (mois de mars)

Ministère du Travail.

- 3 mars : Arrêté grand-ducal portant règlement d'exécution de l'article 250 du Code des Assurances sociales, 104.
- 10 mars : Arrêté grand-ducal modifiant l'arrêté grand-ducal du 31 décembre 1951 pris en exécution de l'article 168 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance pension des employés privés, 182.
- 10 mars : Arrêté du Gouvernement en Conseil portant déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour l'industrie du bâtiment tel qu'il est en vigueur à partir du 1^{er} mars 1961, 183.

*

Ministère des Transports.

- 3 mars : Arrêté grand-ducal réglementant les licences et qualifications du personnel de conduite des aéronefs, 112.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

- 3 mars : Loi portant approbation de la Convention européenne pour le règlement pacifique des différends, signée à Strasbourg, le 29 avril 1957, 141.
- 3 mars : Loi portant approbation, en vue de l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg, de l'Acte Générale révisé pour le règlement pacifique des différends internationaux, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 199^e séance plénière le 28 avril 1949, 148.
- 3 mars : Loi portant approbation de l'Accord européen relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine, signé à Paris, le 15 décembre 1958, 156.
- 3 mars : Loi portant approbation de l'Accord européen relatif aux marques routières, signé à Genève, le 13 décembre 1957, 169.
- 8 mars : Loi portant approbation de l'Accord signé à Paris, le 14 décembre 1957, conclu en exécution de l'article 5 du Protocole N° II du Traité de Bruxelles, modifié par les Protocoles signés à Paris le 23 octobre 1954, 180.
- 13 mars : Loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le

Royaume de Belgique concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, ainsi que d'un Protocole spécial, signés à Luxembourg, le 16 novembre 1959, 191.

*

Ministère de l'Agriculture.

- 15 mars : Arrêté ministériel concernant l'importation de plants de pomme de terre pour la campagne 1961, 198.

*

Ministère de la Santé Publique.

- 8 mars : Arrêté ministériel portant radiation de certains produits de la liste des substances considérées comme engendrant la toxicomanie, établie par arrêté du 14-1-1961, 182.

*

Ministère d'Etat.

- 8 mars : Arrêté grand-ducal concernant l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés publics jouissant d'un régime spécial de pensions de retraite, 175.
- 27 mars : Arrêté grand-ducal concernant l'organisation du Gouvernement, 200.

*

Ministère des Finances.

- 6 mars : Arrêté ministériel relatif au Tarif des droits d'entrée, 173.
- 7 mars : Arrêté ministériel ayant pour objet de modifier les articles 1^{er} et 3 de l'arrêté ministériel du 18 janvier 1960 portant fixation des faits spéciaux pour mutilés de guerre et personnes y assimilées, 174.
- 27 mars : Loi ayant pour objet 1° d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 973.378.000 francs pour les mois d'avril et de mai 1961 et 2° de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3, 4, 5, 6 et 7 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961, 199.
- 27 mars : Arrêté grand-ducal concernant l'exécution de la loi des douzièmes provisoires pour les mois d'avril et de mai 1961, 200.

Chambre des Députés (mois de mars)

1^{er} mars: 31^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion du budget de l'Education Nationale. —

2 mars : 32^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion du budget des dépenses. Adoption des articles des sections 64, 65, 66 et

- 68 ainsi que des articles des sections 25, 26, 27, 28, 29, 46, 84, 85, 86 et 90, à l'exception des articles 800, 906 et 970.
- 7 mars : 33^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Vote sur les amendements et motions déposés. Continuation de la discussion du budget des dépenses des Ministères de l'Intérieur, de l'Energie et des Transports. —
- 8 mars : 34^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Continuation de la discussion du budget du Ministère de l'Intérieur. —
- 9 mars : 35^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Continuation de la discussion du budget des dépenses. Adoption des articles des sections 8, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 67 87 et 88, à l'exception de l'article 514.
- 14 mars : 36^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Question concernant le Traité sur le contentieux germano-luxembourgeois. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses du Ministère des Transports et adoption de l'article 514. —
Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 15 mars : 37^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles des sections 30, 31, 32, 33, 34, 91, 96, 99 et 100. —
- 16 mars : 38^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Continuation de la discussion du budget des dépenses.
- 21 mars : 39^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 973.378.000 francs pour les mois d'avril et de mai 1961 et b) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3, 4, 5, 6 et 7 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 850). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Exposé de M. le Ministre du Travail, de la Sécurité sociale et de la Santé Publique. Adoption des articles des sections du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé Publique, à l'exception de l'article 800. —
Réunion de la Commission spéciale du Budget. —
Réunion de la Commission des Comptes. —
- 22 mars : 40^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 825). Vote des amendements et motions déposés. Votes rectificatifs. —
- 23 mars : 41^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N^o 285). Adoption des articles de la loi budgétaire. —

La Visite officielle à Vienne de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

Sur invitation du Gouvernement Fédéral Autrichien, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'était rendu en visite officielle à Vienne du 22 au 26 mars 1961.

A son arrivée à l'aérodrome, le Ministre des Affaires Etrangères qui était accompagné de M^{me} Eugène Schaus, fut salué par le D^r Kreisky, Ministre autrichien des Affaires Etrangères, M. Graf, Ministre Fédéral, le D^r Fuchs, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, le D^r Lemberger, Ambassadeur d'Autriche à Bruxelles et à Luxembourg et le Chef du Protocole du Ministère des Affaires Etran-

gères d'Autriche. Parmi les autres personnalités présentes sur l'aérodrome on remarquait les Ambassadeurs des Pays-Bas et de Belgique ainsi que le Consul Général honoraire du Luxembourg, M. Kamler. Le D^r Schallenberg, Conseiller de Légation, fut attaché à la personne de M. Eugène Schaus pendant la durée de son séjour en Autriche.

A l'issue de la visite officielle au cours de laquelle M. le Ministre Eugène Schaus a eu des entretiens avec les plus hautes personnalités autrichiennes, le communiqué suivant a été publié à Vienne :

« Sur invitation du Ministre Fédéral des Affaires Etrangères, le D^r Bruno Kreisky, le Ministre des

Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, M. Eugène Schaus, qui est également Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Armée, s'est rendu en visite officielle dans la République Fédérale d'Autriche du 22 au 26 mars 1961.

Au cours de son séjour en Autriche, le Ministre des Affaires Etrangères M. Eugène Schaus, a été reçu par le D^r Schârf, Président de la République Fédérale d'Autriche, M. Raab, Chancelier Fédéral, et M. Graf, Ministre Fédéral. M. Eugène Schaus a également rendu visite à Son Eminence le Cardinal König et au Bourgmestre de Vienne M. Jonas.

Le séjour de l'hôte luxembourgeois à Vienne a permis un vaste échange de vues entre le Ministre Fédéral des Affaires Etrangères et le Ministre des Affaires Etrangères M. Eugène Schaus sur des questions concernant l'intégration économique européenne. Des deux côtés on souligna la nécessité d'une

collaboration entre la C.E.E. et l'E.F.T.A. Le Secrétaire d'Etat, M. le Professeur D^r Gschmitzer a également assisté à ces entretiens.

Au cours des discussions sur les relations entre l'Autriche et le Luxembourg on constata les prévisions favorables pour un développement des échanges commerciaux et culturels entre les deux pays. De part et d'autre il fut constaté avec satisfaction que cette visite a contribué à resserrer les liens d'amitié qui existent depuis longtemps entre l'Autriche et le Luxembourg. »

Ajoutons encore qu'au cours de sa visite officielle à Vienne, M. le Ministre Eugène Schaus avait offert une réception dans les salons du Consulat Général du Luxembourg en l'honneur des personnalités autrichiennes de la vie politique, religieuse, économique, et culturelle et en présence des membres du Corps diplomatique.

Réunion des Ministres des Finances de la C.E.E à Dusseldorf

Les 20 et 21 mars 1961 s'est tenu au Château Benrath une réunion des Ministres des Finances de la CEE. Il s'agissait d'un entretien officieux autour d'une table ronde tels qu'ils sont organisés à intervalles réguliers.

Le Luxembourg y était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

Avec le concours des Gouverneurs des Banques centrales et des membres de la Commission de la CEE les Ministres ont procédé tout d'abord à un échange de vues sur la situation financière et monétaire internationale. La réévaluation du DM et du Fl. Hollandais a été examinée. Les Ministres ont constaté avec unanimité que la République Fédérale et les Pays-Bas avaient apporté ainsi une contribution efficace à l'élimination du déséquilibre dans les relations internationales de paiement. Les Ministres des Finances ont souligné que des taux de change fixes sont indispensables pour le maintien de la stabilité monétaire internationale. Ils ont pris note avec satisfaction de la déclaration qu'ont publiée les Gouverneurs des Banques centrales lors de leur réunion à Bâle le 12-3-61 et selon laquelle de nouvelles

modifications des cours de change ne seraient pas envisagées et que les réévaluations récentes représentent des mesures uniques et définitives. Par ailleurs, les Ministres ont constaté leur volonté commune de poursuivre en étroite collaboration une politique veillant au maintien de la stabilité monétaire internationale. Dans ce contexte, ils ont examiné diverses possibilités qui peuvent être prises en considération à cet effet telles que par exemple le renforcement de l'aide aux pays en voie de développement, le remboursement anticipé des dettes extérieures et l'utilisation plus souple et le renforcement éventuel des ressources du F.M.I.

Dans la suite de leurs entretiens, les Ministres ont traité de questions communes à la CEE en prévision des prochaines conférences internationales portant sur le renforcement de l'action du monde occidental en faveur des pays en voie de développement.

A la fin de leurs entretiens, les Ministres ont examiné les questions de l'harmonisation fiscale au sein du marché commun, notamment en ce qui concerne les impôts frappant les mouvements de capitaux et l'imposition des bénéfices en ce qui concerne les impôts directs.

Réunion du Conseil de la Fédération bancaire de la C.E.E. à Luxembourg

Le 24 mars 1961 a eu lieu à Luxembourg une réunion du Conseil de la Fédération Bancaire de la Communauté Economique Européenne.

De nombreuses personnalités représentant les milieux financiers et économiques des six pays de la Communauté Européenne assistèrent à cette réunion. Voici la liste des participants étrangers :

Allemagne : MM. Gotthard Freiherr von Falkenhäusen, Copropriétaire de la Banque Burkhardt & Co, Essen, Président du Conseil d'administration du Bundesverband des Privaten Bankgewerbes; Hans Christoph Freiherr von Tucher, Membre du Conseil d'administration de la Bayerische Vereinsbank, München, et du Bundesverband des Privaten Bankgewer-

bes; D^r Günther Dermitzel, Secrétaire général du Bundesverband des Privaten Bankgewerbes; D^r Walter Damm du Bundesverband des Privaten Bankgewerbes.

Belgique : Louis Camu, Président de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, Président de l'Association Belge des Banques; Albert-Edouard Janssen, Président de la Société Belge de Banque, Bruxelles, Ancien Président de l'Association Belge des Banques; Etienne De Brabandere, Directeur général de l'Association Belge des Banques.

France : le Baron Rodolphe Hottinguer, Banque Hottinguer & Cie, Paris, Président de l'Association Professionnelle des Banques; J. Filippi, Président de la Banque Dreyfus, Paris; Jean Barbier, Délégué général de l'Association Professionnelle des Banques.

Italie : Stefano Siglienti, Président de l'Institut Mobilier Italien, Président de l'Associazione Bancaria Italiana; D. Miani, Attaché à l'Associazione Bancaria Italiana.

Pays-Bas : T. J. Greidanus, Président de la Nederlandse Bankiersvereniging; F. Plantenga, Directeur de la Rotterdamsche Bank N. V., Amsterdam; Karel G. Odink, Secrétaire de la Nederlandse Bankiersvereniging; M. Mallens, Attaché à la Nederlandse Bankiersvereniging.

Du côté luxembourgeois prirent part à cette réunion M. Jean-Jacques Welbes, Directeur de la

Banque Générale du Luxembourg, Président de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois, M. Jean d'Huart, Directeur général de la Banque Internationale à Luxembourg, Vice-Président de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois, M. Fernand Kosten, Secrétaire Général de la Bourse de Luxembourg.

Ajoutons ici que le Conseil de la Fédération Bancaire de la C.E.E. est présidé par M. Louis Camu. M. Stefano Siglienti en est Vice-Président et M. Guy de Costigliole Secrétaire Général.

La journée d'étude de la Fédération Bancaire de la C.E.E. fut clôturée par un exposé de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, sur « La Coopération financière européenne ». M. le Ministre d'Etat fut auparavant présenté par M. Jean-Jacques Welbes, Président de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois.

A l'issue de son exposé, M. le Ministre d'Etat Pierre Werner fut vivement applaudi par l'assistance à laquelle s'étaient joints M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, MM. Joseph Schmit et Joseph Petit, Conseillers de Gouvernement, M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, les directeurs des banques luxembourgeoises ainsi que plusieurs personnalités du monde économique et financier.

Visite à Bonn de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères Déclaration de M. von Brentano

On se souvient que le 11 juillet 1959 a été signé à Luxembourg par M. von Brentano et M. Eugène Schaus le Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne portant règlement du *contentieux germano-luxembourgeois*. (voir Bulletin de Documentation N^{os} 7/8/9 de 1959.)

Toutefois l'article 2 de ce traité relatif à l'indemnisation de certaines catégories d'anciens enrôlés de force a occasionné des réactions assez vives dans l'opinion publique luxembourgeoise.

En présence de l'inquiétude suscitée parmi les anciens enrôlés de force et de la confusion créée par certains interprétations, le Gouvernement luxembourgeois, après avoir eu des entretiens notamment avec le comité d'action des enrôlés de force, s'était adressé au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne à l'effet d'obtenir de sa part une déclaration destinée à mettre en lumière les intentions réelles qui ont inspiré les deux Parties au cours des négociations.

Le 9 mars 1961 enfin M. Eugène Schaus se rendit à Bonn sur l'invitation de M. von Brentano. Les deux Ministres y procédèrent à un échange de vues concernant les problèmes de la politique internationale et

ils abordèrent également le problème du Traité germano-luxembourgeois du 11 juillet 1959.

Dès son retour de Bonn M. Eugène Schaus soumit à la Chambre des Députés une déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale, qui au nom du Gouvernement de la République Fédérale donnait une réponse aux différentes questions soulevées.

Dans une dépêche adressée au Président de la Chambre des Députés, M. Eugène Schaus souligna que la déclaration du Gouvernement fédéral met en lumière le fait que l'Accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes, approuvé par la loi luxembourgeoise du 31 mai 1954, reste toujours applicable et que le moratoire prononcé par l'article 5 al. 2 de cet accord, à l'égard de toutes les créances nées de la guerre et de l'occupation a formé un obstacle réel pour le règlement de la plupart des revendications luxembourgeoises, y compris les demandes qui ont leur origine dans l'introduction du service militaire obligatoire par les autorités occupantes. Cette déclaration souligne encore que l'Allemagne n'est pas seule intéressée à l'observation de l'Accord de Londres qui a un caractère multilatéral; à ce titre, cet Accord

oblige les deux Parties à l'égard de l'ensemble des pays qui ont été nos alliés au cours de la seconde guerre mondiale.

La déclaration fait ressortir que le recours à la loi allemande sur l'indemnisation des victimes de la guerre offrait en l'occurrence la seule solution praticable sans mettre en cause les intérêts des autres Parties à l'Accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes. Ainsi qu'il a été expliqué dans l'exposé des motifs gouvernemental, c'est l'antériorité de cette loi par rapport à l'Accord de Londres qui a permis de profiter de la dérogation stipulée dans l'annexe VIII de celui-ci. Mais en même temps, la déclaration du Gouvernement fédéral rappelle que le domaine d'application de cette loi est en soi limité. En fait, contrairement à ce qui a été prétendu, cette loi ne confère pas directement des avantages à des ressortissants étrangers; elle s'est bornée à créer une faculté dont le Gouvernement allemand a fait usage précisément par l'article 2 du Traité germano-luxembourgeois.

M. Eugène Schaus précisa en outre que la déclaration met en pleine lumière l'esprit dans lequel les dispositions des articles 1 et 2 du Traité du 11 juin 1959 ont été négociées. Le Gouvernement allemand n'a jamais considéré que les enrôlés luxembourgeois se trouvaient dans la même situation que ses propres nationaux; c'est précisément pour marquer cette différence que le caractère forcé du service militaire a été expressément mentionné dans le texte du Traité. Il est encore dit que le Gouvernement allemand n'a jamais entendu, par cette disposition, donner une apparence de légitimité au service militaire introduit sous l'occupation; cette déclaration démontre donc l'inexactitude de certaines interprétations propagées dans l'opinion publique qui sont totalement étrangères aux intentions réelles des deux Parties contractantes.

Enfin, le Gouvernement fédéral a pris position avec toute la clarté désirable sur la question essentielle qui a formé l'enjeu des discussions. Il est en effet mis en lumière que tant la disposition de l'article 1 que celle de l'article 2 procèdent d'une inspiration identique. Le Gouvernement allemand, tout comme le Gouvernement luxembourgeois, a toujours considéré que tant les personnes visées à l'article 1 que celles qui sont désignées par l'article 2 sont devenues, pareillement, les victimes de mesure illégales du nazisme. Si le Gouvernement allemand a proposé une solution sur la base consacrée par l'article 2, c'était précisément parce qu'il avait la conviction qu'une réparation s'imposait à l'égard de ceux de nos compatriotes qui ont subi les lésions les plus graves comme conséquence de leur enrôlement forcé.

Pour conclure M. Eugène Schaus indiqua dans sa dépêche à la Chambre qu'en ce qui concerne la conservation des droits de ceux parmi les enrôlés de force qui ne sont pas visés par les dispositions de l'article 2 du Traité, c'est-à-dire, de la généralité des enrôlés de force dans la mesure où ils n'ont pas subi la mort ou une lésion corporelle grave, il n'était pas nécessaire de demander au Gouvernement allemand une nouvelle assurance. En effet, la conservation de ces droits résulte indubitablement du moratoire prononcé par l'Accord de Londres sur les dettes exté-

rieures allemandes, et pour le surplus du Traité même, compris à la lumière du rapport de la Commission mixte, qui en forme la base, et des déclarations concordantes contenues dans les exposés des motifs soumis aux Parlements luxembourgeois et allemand, respectivement. Il est rappelé en particulier qu'aux termes du rapport de la Commission mixte germano-luxembourgeoise, les revendications de notre pays sont réservées conformément aux engagements internationaux existants dans la mesure où elles n'ont pas pu faire l'objet d'un règlement, pour le tout ou pour partie. Ceci concerne notamment les intérêts de ceux parmi les anciens enrôlés de force dont le cas ne rentre pas dans les catégories limitativement définies par l'article 2 du Traité et la loi allemande à laquelle cette disposition se réfère.

Voici le texte de la dépêche de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 mars 1961 :

« Im Namen der Regierung der Bundesrepublik Deutschland beehre ich mich, Ihnen folgendes mitzuteilen :

Die Bundesrepublik hat von der Reaktion Kenntnis genommen, die in der luxemburgischen Öffentlichkeit durch gewisse Bestimmungen des Vertrages vom 11. Juli 1959, insbesondere Artikel 2, ausgelöst wurden. Um allen Mißverständnissen vorzubeugen, möchte die Bundesregierung hierzu folgendes erklären :

Gemäß Artikel 5 Abs. 2 des Abkommens über deutsche Auslandsschulden, zu dessen Unterzeichnerstaaten das Großherzogtum Luxemburg gehört, ist eine Prüfung der aus dem Zweiten Weltkriege herrührenden Forderungen von Staaten, die sich mit Deutschland im Kriegszustand befanden oder deren Gebiet von Deutschland besetzt war und von Staatsangehörigen dieser Staaten gegen das Reich bis zu der endgültigen Regelung der Reparationsfrage zurückgestellt.

Zu diesen Forderungen gehören auch Ansprüche auf Leistungen wegen der Folgen von Schädigungen, die durch zwangsweisen militärischen oder militärähnlichen Dienst oder durch unmittelbare Kriegseinwirkungen eingetreten sind. Die Bundesregierung hätte daher unter Berufung auf das Londoner Schuldenabkommen die Erörterung dieser Frage ablehnen können. In dem Bestreben, den luxemburgischen Wünschen weitgehend zu entsprechen, hat sie jedoch Möglichkeiten erwogen, außer dem durch Artikel 1 des Vertrages vom 11. Juli 1959 bezeichneten Personenkreis auch noch weitere Personengruppen in die vertraglichen Regelungen einzubeziehen, ohne das Londoner Schuldenabkommen und die Rechte der übrigen Unterzeichnerstaaten zu verletzen.

Die Prüfung ergab, daß nur der Weg über das deutsche Gesetz zur Versorgung der Opfer des Krieges (Bundesversorgungsgesetz) gangbar war, weil dieses Gesetz schon vor dem Abschluß des Abkommens über deutsche Auslandsschulden bestanden hat und deshalb als von ihm unberührt angesehen werden konnte. § 8 des Bundesversorgungsgesetzes räumt der

Bundesregierung für besonders begründete Fälle die Möglichkeit ein, den an sich begrenzten Anwendungsbereich dieses Gesetzes auszudehnen. Mit der Ausnutzung dieser Möglichkeit sind die Regierungen der Bundesrepublik Deutschland und des Großherzogtums Luxemburg bis an die Grenze der gegenüber den übrigen Unterzeichnerstaaten vertretbaren Auslegung des Londoner Schuldenabkommens gegangen.

Durch die Bezugnahme auf die Bestimmungen des § 8 des Bundesversorgungsgesetzes im Artikel 2 des deutsch-luxemburgischen Vertrages vom 11. Juli 1959 sollte in keiner Weise zum Ausdruck gebracht werden, daß für die zwangsrekrutierten luxemburgischen Staatsangehörigen etwa die gleichen Voraussetzungen vorliegen wie für die deutschen Kriegsoffer. Es lag selbstverständlich keineswegs in der Absicht der Bundesregierung, sich mit dieser Regelung für die Rechtmäßigkeit der Einführung der Wehrpflicht und ähnlicher Zwangsmaßnahmen der

Besatzungsbehörden auszusprechen, wie in verschiedenen Kreisen der luxemburgischen Öffentlichkeit behauptet wird. Ganz im Gegenteil ging die Bundesregierung, wie sie es für die in Artikel 1 des Vertrages genannten Tatbestände getan hat, davon aus, daß auch die in Artikel 2 bezeichneten Personen Opfer illegaler Maßnahmen des nationalsozialistischen Regimes geworden sind; dies geht auch eindeutig aus dem Gebrauch des Wortes „zwangsweise“ hervor. Gerade aus diesem Grund hat die Bundesregierung sich in den Grenzen der gegebenen Möglichkeiten zu der getroffenen Regelung bereitgefunden. »

Ajoutons ici que la dépêche de M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale remise à Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg au nom du Gouvernement Fédéral a été également ajoutée aux documents parlementaires et fera partie intégrante du Traité portant règlement du contentieux germano-luxembourgeois.

Pose de la première pierre d'une nouvelle école européenne à Varese

Le 23 mars 1961 eut lieu à Varese, en Italie, la pose de la première pierre d'une nouvelle Ecole Européenne, appelée à accueillir les enfants des fonctionnaires du centre nucléaire d'Ispra.

M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale du Luxembourg, en sa qualité de Président du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes pour l'année 1961, présida la cérémonie et prononça un discours dans lequel il exalta l'hospitalité et la culture italienne et soulignait la haute signification humaine et européenne des foyers spirituels que constituent les Ecoles Européennes.

Le lendemain, M. le Ministre Emile Schaus ouvrit la séance du Conseil Supérieur dont la présidence effective était confiée à M. Alphonse Arend, Conseiller pédagogique, Chargé des relations culturelles.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale :

« Excellences,
Messieurs les Présidents,
Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

En l'an 1310, en une période de troubles politiques et moraux particulièrement graves, l'Empereur Henri VII, Comte de Luxembourg, franchissait les Alpes et descendait vers les terres italiennes.

Son arrivée suscitait un vaste espoir de paix, et entre autres ce fut surtout Dante lui-même qui se fit le porte-parole de l'Italie en adressant à Henri VII des paroles de bienvenue et de confiance, comparant son apparition à celle de l'Agneau de Dieu et vouant à sa mémoire les vers fameux de son Paradiso où

„Sederà l'alma che fia giù agosta,
Del'alto Arrigo, ch'a drizzare Italia
Verrà in prima ch'ella sia disposta.”

Depuis cette lointaine époque l'Europe, hélas, a continué de s'entredéchirer, et il fallait l'expérience meurtrière de la dernière guerre et surtout la menace apocalyptique d'une extermination totale de notre race pour amener les pays de l'Europe à prendre conscience de la nécessité inéluctable de s'unir pour subsister et survivre. Certes l'idée ne me vient pas de prêter à mon petit pays l'outrecuidance de se glorifier d'être, comme jadis notre Empereur Henri VII, le champion de la paix et de l'unité européenne, mais permettez-moi cependant de tirer fierté du fait qu'il fut donné à Luxembourg de devenir, comme on dit, la première capitale européenne et réellement siège de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et siège de la 1^{re} Ecole Européenne. Et j'avoue que l'honneur qui m'échoit, au hasard du roulement de la présidence du Conseil Supérieur des Ecoles Européennes, de présider cette cérémonie de la pose de la première pierre de l'Ecole Européenne située sur le sol italien, n'est pas sans me remplir de joie. En venant fonder ici une nouvelle Ecole Européenne, n'est-ce pas en quelque sorte nous acquitter d'une vieille dette de reconnaissance envers la terre d'où nous est venue une si belle et continuelle part de notre civilisation et dont le patrimoine est venu enrichir, au cours des âges, celui de tous nos pays ici représentés. N'est-ce pas également rendre hommage à une lointaine Europe unie qui jadis s'était épanouie sous l'égide de la Pax Romana, Impériale ou Catholique ? Mais n'est-ce pas aussi, abstraction faite du passé, concrétiser de manière spectaculaire ce noble esprit de collaboration européenne

qui anime l'Italie et ceux qui président à ses destinées politiques, depuis le grand Alcide de Gaspari jusqu'aux ministres, prélats, bourgmestre et autres personnalités ici présentes, à qui j'ai le grand honneur de souhaiter une déférente bienvenue et que je me fais un plaisir de remercier, au nom du Conseil Supérieur, d'avoir bien voulu rehausser par leur aimable présence l'éclat de cette fête à la fois italienne et européenne.

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

Mon prédécesseur, feu Pierre Frieden, qui fut un des plus fervents Européens de la première heure, aimait à raconter l'apologue suivant : Sur le chantier d'une église en construction, un passant demandait à un ouvrier ce qu'il faisait. Ce dernier répondit : Je taille des pierres. Un deuxième à qui il posait la même question, lui répondit : Je gagne mon pain. Mais le troisième ouvrier, sur sa question, lui répliqua fièrement : Je bâtis une cathédrale.

Permettez-moi d'appliquer cet apologue à ce que nous sommes en train de faire en ce moment. Ce n'est pas seul un gagne-pain que nous procurerons à des maîtres ni un bâtiment scolaire à des écoliers, mais nous sommes à pied d'œuvre pour construire aussi une cathédrale, ou du moins pour contribuer à ériger la vaste cathédrale que sera l'Europe unie et unifiée de demain et dont les fondations reposent et reposeront sur l'éducation, sur l'esprit bien formé, donc sur les écoles.

Nous n'ignorons point que cette Europe commune devra d'abord et surtout asseoir ses fondements solides dans l'économie. Mais cette Europe d'une part renierait ses traditions et son élan vital et d'autre part compromettrait même ses assises économiques, si elle ne faisait pas la part du spirituel, si une connaissance et un respect mutuels ne consolideraient pas l'œuvre entreprise, et si une instruction et une éducation orientées vers le culte de la grande patrie spirituelle commune ne venaient vivifier et ennoblir cette européisation.

Certes, cette européisation ne signifie pas nivellement, uniformisation. La riche vitalité du monde occidental consiste dans la vivante richesse de ses qualités diverses, de ses tempéraments différents, de ses caractères variés. Le monde européen est différencié, et c'est là une de ses grandes forces. Et à l'instar de toute personnalité vraiment forte et généreuse qui n'est qu'un équilibre, qu'une „coincidentia oppositorum" l'Europe elle aussi se doit de conserver ses différences nationales et ethnographiques, et au lieu de les effacer, elle doit plutôt, selon Paul Valéry, s'enrichir de ses différences mêmes.

C'est pourquoi, dans les Ecoles Européennes, ni les nationalités ni les sections linguistiques ne sont abolies. L'enseignement essentiel se donne selon les programmes en usage dans le pays d'origine des élèves. Mais cet enseignement s'ouvre, par le truchement d'une langue étrangère, sur un autre pays, cet enseignement est donnée souvent en commun à des élèves de plusieurs nationalités, cet enseignement contient certains programmes harmonisés dispensés à

tous les élèves. Mais par delà l'enseignement proprement dit, par delà même le fruit des échanges culturels, c'est surtout le contact permanent avec des camarades, avec des professeurs d'un autre pays qui fait tomber les barricades qu'un passé de guerres et de rancunes avait érigées entre les nations souvent animées d'un chauvinisme dangereux et tenace. Apprenant à mieux se connaître, se familiarisant avec des différences qui, loin de séparer, rapprochent par l'intérêt et l'enrichissement qu'elles présentent, se pliant à des méthodes diverses de maîtres différents, frottant et limant leur cervelle à celle d'autrui selon le conseil de Montaigne, les jeunes élèves et les maîtres, fraternellement unis sous un même toit et sous le même signe de l'Europe, font ainsi l'apprentissage de leur futur métier d'Européen. Sans abandonner leur allure nationale, sans étouffer leur sentiment patriotique, sans se transformer en un cosmopolite sans attache, et sans caractère propre, ils s'imprégneront et s'entoureront d'un air européen qui les fera respirer à l'aise dans un monde aux horizons élargis.

Qu'une telle école se crée d'abord aux endroits mêmes où sont mises en place des réalisations des Communautés Européennes, c'est obéir d'abord à une nécessité pratique, celle de permettre aux enfants des divers ressortissants nationaux de faire leurs classes dans des conditions avantageuses. Mais c'est en même temps remplir la condition première d'une Communauté Européenne, c'est-à-dire l'éducation et l'instruction en commun de ceux-là mêmes qui sont appelés à traduire dans les faits cette volonté et cette possibilité de vivre en frères dans la famille européenne.

Et puis, et c'est là peut-être leur suprême signification, les Ecoles Européennes créées par ci par là constituent des foyers de rayonnement, des centres spirituels pour ainsi dire nucléaires dont les réactions en chaîne se multiplient et se propagent au loin. Car une sorte de mystique entoure l'Ecole Européenne qui est devenue une idée-force et déjà, comme on dit en allemand „ein Begriff" qui suscite partout un intérêt grandissant et possède d'ores et déjà une signification exemplaire.

De tous les pays, depuis le Japon même, des pédagogues viennent étudier sur place la physionomie de cette Ecole nouvelle et vont jusqu'à s'en inspirer pour appliquer à leurs écoles nationales l'esprit et les méthodes expérimentés dans ce laboratoire pédagogique qu'est l'Ecole-pilote européenne. Et, telles des Cités-Radieuses, tels des Phares lumineux, les quelques Ecoles Européennes se dressent devant les regards émerveillés et clament haut la volonté et la possibilité de forger une jeunesse consciente de sa vocation nationale et européenne, prête à prouver par l'exemple que, malgré les différences, un même esprit de compréhension et de fraternité humaines les anime.

A la lumière de ces considérations, la création d'une nouvelle Ecole Européenne nous remplit d'émotion et de joie. Cette pose de la première pierre d'un nouveau centre éducatif européen n'est pas sans rappeler le plus beau des gestes humains, le „geste auguste du semeur" comme dit Victor Hugo. Aussi,

tous nos vœux accompagnent cette nouvelle création qui déjà s'annonce sous les auspices les plus heureux. Un pays généreux, nourri de hautes traditions et de jeunes espérances, lui offrira l'hospitalité, un pays dont les beautés naturelles des paysages, les richesses artistiques, des monuments et des musées, le charme pétillant des habitants, n'ont cessé d'exercer leur puissance d'attraction sur les humanistes et voyageurs transalpins, depuis Montaigne et Goethe et Keats jusqu'aux touristes et estivants motorisés des temps modernes.

Un Conseil Supérieur composé des personnalités les plus distinguées, un Conseil d'Inspection expérimenté aux idées pédagogiques largement ouvertes, un Conseil d'Administration qui a fait ses preuves depuis la déjà lointaine installation de la première Ecole,

un Directeur avisé qui a mené la barque depuis la première heure, un corps enseignant judicieusement choisi dans les pays respectifs, voilà, je pense, des garants infaillibles pour veiller à la naissance et au développement d'une Ecole qui fera de Varese le 4^e foyer de rayonnement intellectuel et spirituel de la jeune Europe.

Que cette première pierre de cette nouvelle Ecole s'ajoute à celles dont on est en train d'ériger l'édifice culturel qui peu à peu recouvre l'Europe, cette cathédrale européenne qu'au prix de tant de généreux efforts les meilleurs esprits — et vous en êtes — s'efforcent de construire pour le salut de tous et pour un avenir où la compréhension réciproque et la solidarité européenne cimenteront à jamais notre destin commun. »

L'Inauguration de la nouvelle pouponnière de la Croix Rouge à Redange-sur-Attert

Le 11 mars 1961 a eu lieu à Redange l'inauguration de la pouponnière « Fondation Félix Schröder », du Centre de placement familial de la Croix Rouge Luxembourgeoise. Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président de la Croix Rouge Luxembourgeoise avaient daigné honorer de leur haute présence cette cérémonie d'inauguration.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait le Président honoraire et le Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, les Membres du Comité Exécutif de la Croix Rouge, le Directeur de la Santé Publique, le Bourgmestre de Redange et ses échevins, etc.

Des allocutions furent prononcées par M. l'échevin Joseph Erpelding et M. le D^r Henri Loutsch, Secrétaire du Comité de la Croix-Rouge.

Ensuite le Ministre de la Santé Publique, le D^r Emile Colling, prononça un discours au nom du Gouvernement. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le Ministre Emile Colling :

« C'est avec un très vif plaisir que je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour féliciter au nom du Gouvernement la Croix Rouge Luxembourgeoise de cette nouvelle et heureuse réalisation au profit de nos enfants.

Il est réconfortant d'observer comment une institution dont le but initial était d'humaniser la guerre n'a cessé d'étendre son activité bienfaisante au temps de paix toujours au service de ceux qui réclament aide et protection. C'est ainsi que durant les dernières décennies la Croix Rouge Luxembourgeoise a consacré le plus clair de ses activités à la protection de nos enfants.

Déjà en 1928, grâce au dynamisme et à la clairvoyance de Madame Mayrisch, un centre de placement familial fut créé ici à Redange bien avant que les travaux des psychologues modernes aient souligné l'immense avantage de ce mode d'élevage pour tous les enfants privés d'une vie de famille normale.

En 1936 la Croix Rouge inaugura la nouvelle Maternité Grande-Duchesse Charlotte qui a protégé la vie et la santé d'innombrables mamans et enfants. Un réseau de consultations de nourrissons s'étend sur tout le pays et ses mailles se resserrent chaque jour.

Les infirmières de la Croix Rouge y surveillent non seulement le développement somatique et l'alimentation des enfants mais s'efforcent également à améliorer un climat familial souvent déficient ou malfaisant. Nous trouvons les mêmes infirmières au service des médecins scolaires dans presque toutes les communes du pays.

Des colonies de vacances de la Croix Rouge chez nous et à l'étranger permettent à nos enfants de récupérer forces et santé.

Une preuve tangible de l'efficacité de tous ces efforts consentis au service de nos enfants se traduit par l'abaissement spectaculaire du taux de la mortalité infantile qui était il n'y a pas si longtemps, le cauchemar des services de Santé Publique.

Cette mortalité infantile qui entre 1900 et 1905 était de 160 pour mille naissances vivantes, qui était de 103⁰/₀₀ au moment de la création du Centre de placement en 1928, et de 70,9⁰/₀₀ au moment de l'ouverture de la nouvelle maternité n'a cessé de baisser d'année en année. Les chiffres provisoires pour 1960 donnent 33,6⁰/₀₀.

Ces résultats prestigieux sont certainement dus en partie à l'amélioration des conditions de vie en géné-

ral, à une plus large diffusion des notions sur l'hygiène individuelle et publique, aux immenses progrès réalisés dans le domaine de la médecine préventive et curative. Mais il n'y a aucun doute qu'une large part de ce succès revient à l'activité inlassable des services de la Croix Rouge.

La meilleure preuve en est le taux extrêmement bas de la mortalité infantile des enfants qui sont présentés régulièrement aux consultations de nourrissons. Ce taux est de 5⁰/₀₀.

Bien que ce chiffre soit sujet à caution il n'en reste pas moins vrai que les enfants tirent des avantages immenses des institutions mises à leur disposition par la Croix Rouge.

La nouvelle pouponnière que nous avons le plaisir d'inaugurer aujourd'hui est le dernier maillon de la chaîne des établissements de médecine préventive et sociale et créée sur l'initiative de la Croix Rouge avec l'aide d'un généreux donateur. Les promoteurs et les réalisateurs de ce petit chef-d'œuvre méritent la reconnaissance du pays tout entier.

D'aucuns diront peut-être que la reprise de la formule du placement collectif constitue une mesure rétrograde à une époque où tous les savants sont unanimes pour dire que tous les enfants doivent être élevés dans des foyers. Ce postulat que nous acceptons et qui représente la formule idéale n'est malheureusement pas toujours réalisable.

En effet les responsables du Centre se sont vus progressivement acculés à une impasse. Alors que le placement des enfants d'un certain âge ne présente aucune difficulté, il est devenu impossible de trouver des familles en nombre suffisant disposées à recueillir et à élever les tout petits.

Aussi la Croix Rouge a-t-elle pris toutes les dispositions pour réduire au minimum les dangers inhérents à toute formule d'élevage en commun.

Les petits qui sont recueillis dans cette nouvelle pouponnière ne se trouvent pas plongés dans l'atmosphère froide et anonyme des établissements d'antan.

Chaque puéricultrice s'occupe de ses enfants, toujours les mêmes, et elle offre ainsi à l'enfant l'occasion de nouer des liens affectifs stables avec la per-

sonne qui remplace sa maman. Le climat qui règne ici peut être comparé à la chaleur bienfaisante d'une grande famille. Nul doute que nos petits protégés qui n'ont pas la chance de grandir dans leur propre foyer en tireront le meilleur profit pour développer leur santé physique et mentale d'une façon harmonieuse.

Toutes les mesures préventives imaginées et imaginables ne réussiront jamais à écarter définitivement de nos enfants toute une gamme de maladies et d'affections graves qui nous font perdre chaque année un certain nombre de jeunes vies humaines précieuses. Il faut „prévenir et guérir". Si nous voulons vraiment abaisser davantage le taux de la mortalité infantile nous devons disposer d'une clinique pour enfants moderne, dotée de tous les services et de toutes les inventions dues aux progrès de la science médicale.

Grâce à l'heureuse initiative et à l'auguste collaboration de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière cette œuvre est en voie de réalisation.

Le Comité élargi sous la présidence de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc Héritier déploie une activité accrue afin de hâter l'achèvement des travaux et remettre la clinique à sa destination au courant de l'année prochaine.

Encouragées et protégées par notre Société de Pédiatrie, 16 jeunes filles ont déjà reçu leur formation de puéricultrice. 55 autres sont en voie de formation ainsi qu'un certain nombre de sœurs religieuses de la Congrégation de Ste-Elisabeth, et toutes attendent avec impatience le moment de se mettre au service de nos enfants malades.

Ainsi donc, dans une atmosphère de franche collaboration, la maison grand-ducale, la Croix Rouge, la Société de Pédiatrie, les pouvoirs publics travaillent ensemble à cette œuvre si éminemment humaine qui a pour but de protéger la santé de nos enfants, notre capital le plus précieux, l'avenir de la Nation. »

A l'issue du discours de M. le Ministre Emile Colling Leurs Altesses Royales et les personnalités visitèrent la nouvelle pouponnière de la Croix Rouge qui dispose de 30 lits et où sont admis les enfants dès leur naissance jusqu'à l'âge de 18 mois.

Le 30^e anniversaire de l'Office National du Tourisme

Le 22 mars 1961, l'Office National du Tourisme a célébré son trentième anniversaire au cours d'une séance solennelle qui a eu lieu au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg.

LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, ont honoré la séance commémorative de leur haute présence. Ils furent salués à Leur arrivée par les membres du conseil d'administration et guidés vers la grande salle où avaient pris place de nombreux invités d'honneur parmi lesquels on remarquait les membres du

corps diplomatique, M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des Députés, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, plusieurs Députés, Conseillers d'Etat et Conseillers de Gouvernement, les chefs des Administrations de l'Etat, plusieurs membres de la magistrature ainsi que les représentants des chambres professionnelles, des différentes administrations communales, et les membres de l'Office National du Tourisme.

L'Office National du Tourisme était représenté par son Président M. Fernand Lœsch, M. Jean Friedrich, Secrétaire d'Administration, délégué du Ministre du Tourisme, MM. A. Greisch et J. Relles, premier et deuxième Vice-Président, de nombreux membres du Conseil d'administration ainsi que M. Robert Ginsbach, Directeur, et M. Joseph Uhres, Secrétaire de l'Office National du Tourisme.

Parmi les personnalités étrangères qui assistèrent à cette séance solennelle on reconnaissait M. Arthur Haulot, Président de la Commission Européenne du Tourisme et Commissaire Général au Tourisme de Belgique, M. Jean Sainteny, Commissaire Général au Tourisme de France, M. le D^r A. Stacks, Directeur de l'Office National du Tourisme Allemand et le Jonkheer Willem Boreel, Directeur Général de l'Office National du Tourisme Hollandais.

Après une introduction musicale, le Président M. Fernand Lœsch s'adressa à l'assistance en une allocution au cours de laquelle il fit l'historique de l'Office et remercia tous ceux qui ont contribué au développement du tourisme luxembourgeois.

M. Arthur Haulot, Commissaire Général au Tourisme de Belgique, prononça ensuite un discours au cours duquel il rappela que c'était le 3 février 1931 que la Belgique et le Grand-Duché fondèrent, de commun accord, un Office Belgo-Luxembourgeois du Tourisme. Cet Office fonctionnait jusqu'en 1939 où il fut remplacé par deux organismes : l'un belge, le Commissariat Général au Tourisme, l'autre luxembourgeois, l'Office National du Tourisme du Grand-Duché de Luxembourg.

Convaincus de l'importance économique et sociale du tourisme, les gouvernements belge et luxembourgeois décidaient en 1939 de donner à cette branche d'activité humaine le plein développement que laissaient entrevoir d'une part l'accès tout récent de la classe ouvrière au bienfait des congés payés.

M. Haulot poursuivait en disant que les deux Offices Nationaux n'ont jamais cessé de collaborer fort étroitement, fort amicalement. Jusqu'à la guerre, puis dès le retour de l'activité normale en 1945, leurs relations furent à toutes occasions marquées par une solidarité complète, fraternelle, sans défaut.

M. Haulot fit ensuite l'éloge de M. Robert Ginsbach, Directeur de l'Office National du Tourisme depuis trente ans, en soulignant tous ses mérites tant sur la scène tant du tourisme national que du tourisme international et il lui transmit les affectueuses félicitations de tous ses amis belges. Pour terminer, M. Haulot formula ses meilleurs vœux pour l'avenir du tourisme luxembourgeois.

M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et du Tourisme prononça ensuite un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales,

Connaissant votre sollicitude pour les choses touristiques et pour les problèmes de l'économie nationale, je suis particulièrement heureux de saluer Votre présence dans cette enceinte, où se fête le 30^e anniversaire de l'Office National du Tourisme.

Acceptez, Monseigneur, Madame la Grande-Duchesse Héritière, ma déférente gratitude pour votre

participation à cette cérémonie que j'ai l'honneur de présider.

Excellences,
Messieurs,

Je remercie vivement MM. les Ambassadeurs et les Ministres de l'intérêt qu'ils portent par leur présence aux problèmes du Tourisme.

Je m'en voudrais de ne pas saluer également au nom du Gouvernement quelques personnalités représentatives du tourisme international.

MM. Arthur Haulot, Commissaire Général au Tourisme de Belgique, Jean Sainteny, Commissaire Général au Tourisme de France, le D^r A. Stacks, Directeur de l'Office National du Tourisme Allemand, et le Jonkheer Willem Boreel, Directeur Général de l'Office National du Tourisme Hollandais, honorent cette cérémonie de leur présence, qui documente l'importance de la collaboration internationale en matière touristique.

Il me tient à cœur de saluer finalement les promoteurs et les collaborateurs de l'organisme jubilaire et d'adresser à l'Office National du Tourisme avec ses félicitations et mes remerciements pour l'œuvre accomplie dans l'intérêt du pays mes vœux de pleine réussite pour l'avenir.

Mon propos n'est pas de retracer l'historique du jubilaire, ni de redéfinir les grandes lignes de la politique touristique du Grand-Duché, mais plutôt d'examiner quelques problèmes actuels que pose à notre pays le tourisme moderne.

Bien sûr, l'organisation fonctionnelle en matière touristique requiert la coordination de l'activité de tous les facteurs en cause — Syndicats, Communes, Professions —, et le maintien d'un contact permanent de tous les organismes intéressés.

Le Département ministériel responsable est appelé à donner les directives, à superviser toutes les activités et à déterminer la ligne générale, — soit la politique touristique.

Il est bon de rappeler la mission de l'Office National du Tourisme : c'est un organisme de droit privé, organe d'exécution par excellence, qui assume un rôle d'organisation et de direction pratiques, de publicité et de propagande tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

C'est bien ce rôle que l'Office joue efficacement depuis 30 ans. Placé au centre du système d'organisation touristique, l'Office assure la liaison indispensable entre les divers organismes, les administrations communales, les syndicats d'initiative et les organisations nationales intéressées.

Depuis 30 ans, l'Office remplit de façon exemplaire sa mission particulière si importante qui est de conseiller le Gouvernement avec une compétence, une expérience appréciable, et de promouvoir et de stimuler sans cesse toutes les activités au service du Tourisme national. L'Office connaît à fond toutes les données, tous les aspects du problème touristique. L'un de ses grands mérites est certainement d'avoir réussi à intéresser les pouvoirs publics, les administrations et les milieux privés au progrès de ce secteur si intéressant, si vivant de notre économie. A l'époque

où l'Office National du Tourisme fut constitué, on a pu dénombrer 18 communes qui s'intéressaient plus ou moins activement au Tourisme. Trente ans plus tard, l'Office National du Tourisme réunit 58 communes avec leurs Syndicats et groupe les représentants de 17 organisations nationales.

J'entends me limiter à cette brève esquisse; je ne voudrais pas énumérer les nombreuses réalisations du jubilaire, à un moment où l'éminent spécialiste qu'est Monsieur le Conseiller honoraire Jérôme Anders publie une étude fouillée sur „Le Tourisme Luxembourgeois depuis Cent Ans”.

Je dois cependant, en cette circonstance, relever les efforts méritoires déployés depuis 30 ans exactement par le Directeur M. Ginsbach au sein de l'organisation touristique, dont nous fêtons les 30 années d'existence.

Je n'ai pas besoin de souligner du point de vue de l'Economie nationale l'importance du tourisme dans la balance des services, dite balance des „invisibles”, puisque le tourisme luxembourgeois se révèle comme une entreprise nationale importante mettant en œuvre un équipement et des capitaux considérables.

L'évolution de „l'industrie touristique”, qui se classe en positions avantageuses parmi les principales branches de l'Economie du pays, est nettement ascendante, ainsi que le démontrent les documents d'études et de statistiques.

Selon les calculs établis par le Service d'Etudes de mon Département, le chiffre d'affaires des hôtels, restaurants et cafés a crevé en 1958 pour la première fois le plafond de 500 millions avec le chiffre record de 515 millions de francs, dépassant l'exercice de 1957 de 16 millions et l'exercice 1956 de 56 millions de francs.

D'autres statistiques révèlent une progression constante du chiffre d'affaires pour les exercices 1959 et 1960.

L'année 1960, malgré ses intempéries, enregistre une augmentation de 31 millions de francs par rapport à l'exercice 1959, dont la saison fut cependant exceptionnelle.

C'est là, Altesses Royales, Mesdames, Messieurs, un indice sérieux que le Tourisme national est en progression constante et un démenti infligé à certains esprits sceptiques.

En ce jour d'anniversaire, nous devons nous interroger où nous en sommes avec la réalisation de notre devise, sous laquelle nous avons placé nos efforts en faveur du tourisme luxembourgeois „Calme, Beauté, Confort”. N'est-ce pas André Siegfried qui a posé dans ses „Aspects” du 20^e siècle ce diagnostic sévère: „Au tourisme de qualité d'autrefois se substitue un tourisme de quantité, égalitaire et répondant aux exigences de la rationalisation mécanique. C'est le reflet fidèle de l'évolution même de notre civilisation”.

Je considère que l'organisation d'un tourisme de quantité, si elle est intelligemment et habilement faite et le tourisme de qualité et de choix peuvent être mis en concordance.

L'incompatibilité n'est qu'apparente, si nous faisons abstraction des nuances du langage de l'économiste et de celui du poète.

C'est plutôt une affaire de juste milieu et d'un dosage adéquat.

J'ai déjà exprimé mes doutes sur l'efficacité d'une propagande, axée sur les projets de manifestations de foule et de distractions bruyantes. Ce n'est pas ce que nos visiteurs, attirés par la promesse de calme, de beauté et de confort, voudraient trouver chez nous.

Ne sont-ce pas plutôt les grandes forêts, les profondes vallées et les rivières claires, l'âpreté grandiose du paysage ardennais et le charme pittoresque et doux du Mullerthal, les espaces de verdure de la Sûre et les coteaux prometteurs de joie de la Moselle qui attirent le touriste à la recherche „d'ordre et de beauté” pour employer un mot cher à Beaudelaire ?

Il y a un choix à faire, et ce choix est facile. Il en découle à titre de conséquence logique que nous devons protéger nos hôtes et nous-mêmes contre les distractions de masse mécanisées et sonores, — mais que nous devons être sans faiblesse pour sauvegarder les beautés naturelles, qui s'offrent avec une étonnante profusion variée sur notre territoire exigü.

Opposons-nous sans relâche à la détérioration des forêts, la pollution des eaux, l'abattage inconsidéré des arbres, l'invasion du mauvais goût sous prétexte d'urbanisme et de modernisation. Voilà les fléaux de la vie moderne et les ennemis mortels de l'essor touristique luxembourgeois.

Comme il est pénible de constater que les chalets et constructions hétéroclites souvent peinturlurés avec un goût douteux envahissent et enlaidissent les bords de nos rivières et les coteaux riants de nos Ardennes.

Lors des récents débats budgétaires, j'ai développé l'idée de mettre sur pied un groupe interministériel ayant pour mission l'élaboration d'une législation pour la protection de la nature.

En attendant, nous avons le devoir d'appliquer promptement et inexorablement la législation en vigueur; je pense notamment à la loi de 1929 qui régleme d'excellente façon la protection des cours d'eau. Maintenir, protéger notre patrimoine touristique, tel est notre devoir impérieux. Ce capital exceptionnel s'agrandit en ce moment de la plus heureuse manière. Je veux parler des lacs artificiels et des barrages d'Esch-sur-Sûre, de Vianden et de Rosport.

J'ai eu la faveur de visiter samedi dernier, en compagnie de M. Greisch, Vice-Président de l'Office National du Tourisme, et sous la conduite de M. Erny Schmit, le plus grand ami et le meilleur connaisseur du paysage luxembourgeois, le lac du barrage d'Esch-sur-Sûre. Voici qu'il est donné à notre tourisme un appoint inestimable, un nouveau et vaste paysage lacuaire et boisé d'une exaltante beauté.

Notre pays était démuné des charmes et des attraits qu'offrent les grands cours d'eau et les lacs. Ce défaut est à présent réparé, et nous sommes comblés par un accord parfait entre l'œuvre de l'homme et la nature. L'Office National du Tourisme et ses membres-syndicats sont appelés dès à présent à de nouvelles tâches pour la mise en valeur judicieuse de la région d'Esch-sur-Sûre et de Rosport.

Déjà l'Etat a fait don aux auberges de jeunesse de différentes parcelles de terrains et d'une propriété à Lultzhausen près du lac artificiel de la Sûre.

Déjà le circuit pédestre qui fait le pourtour du lac de la Haute Sûre est sur le point d'être achevé par le service technique du Ministère du Tourisme.

La Chambre est saisie et doit voter sous peu un projet de loi assurant la protection sanitaire des eaux du lac, réglementant la construction et la pratique des sports nautiques.

La constitution d'une entente des syndicats et des communes intéressées, travaillant en contact avec les délégués de l'Office National du Tourisme, des Ministères du Tourisme, de l'Intérieur, des Travaux Publics et de la Santé Publique, a été décidée en principe dans une réunion qui s'est tenue sous ma présidence à Esch-sur-Sûre le 18 mars 1961, il y a donc trois jours.

Des efforts inlassables, de la clairvoyance et beaucoup de bon sens sont indispensables pour attirer un nombre grandissant de touristes, et ensuite, pour les retenir dans notre pays à une époque où le tourisme est caractérisé par une mobilité extrême.

Mais aussi l'équipement de nos hôtels-restaurants, campings et installations, la qualité du service et de l'accueil, le savoir faire de ceux des nôtres appelés à recevoir nos hôtes, restent des atouts majeurs, peut-être plus importants que la publicité faite dans les pays limitrophes.

Rappelons-nous à cet égard, mais avec certaines réserves, les critiques et les conseils que le „voyageur

sans visage" nous a prodigués récemment et qui ont donné lieu à des prises de positions passionnées.

J'arrête là ces quelques réflexions, qui — je m'en rends compte à présent, — ont débordé le cadre d'un discours prononcé à l'occasion d'une cérémonie consacrée à l'existence trentenaire de l'Office National du Tourisme.

Au nom du Gouvernement, encore une fois, je félicite vivement l'Office National du Tourisme, le collègue de ses président et Vice-Présidents MM. Fernand Lœsch, Alphonse Greisch et Joseph Relles, ses promoteurs et ses collaborateurs sans exception, et je les remercie sincèrement de toutes leurs réalisations pour le bien du pays entier.

Je souhaite ardemment que l'organisme jubilaire continue sur la bonne voie, que son activité heureuse ne se relâche jamais et qu'il aille à l'avenir de succès en succès pour le plus grand profit du Tourisme luxembourgeois. »

*

Ajoutons ici que la cérémonie était encadrée d'un programme musical avec le concours du grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction du Maître Louis de Froment, qui interprétait l'Ouverture de la Flûte Enchantée, de W. A. Mozart, les Préludes, de F. Liszt, et les Trois Danses du Tricorne, de Manuel de Falla.

Le Tourisme en 1960

Dans son « Rapport Annuel » l'Office National du Tourisme passe en revue la saison touristique au Luxembourg en 1960.

Du fait que cet Office célèbre cette année son trentième anniversaire le « Rapport Annuel » contient des messages de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, des Classes Moyennes et du Tourisme, de M. Farolan, Président de l'Union Internationale des Organismes Officiels de Tourisme, de M. Arthur Haulot, Président de la Commission Européenne de Tourisme, de M. Fernand Lœsch, Président de l'Office National du Tourisme, de M. Alphonse Greisch, premier Vice-Président de l'Office National du Tourisme, et de M. Joseph Relles, également Vice-Président de l'Office National du Tourisme.

Dans son rapport M. Robert Ginsbach, directeur de l'Office National du Tourisme, passe d'abord en revue les activités de l'Office National du Tourisme ainsi que la campagne de propagande et de publicité entreprise pendant l'année écoulée.

En ce qui concerne les résultats de l'année touristique le rapport indique que sur les 10.111 lits des 407 hôtels et pensions on avait enregistré en 1952 501.062 nuitées et un chiffre d'affaires de 240 millions contre 626.991 nuitées sur 11.780 lits des 425 développés en huit ans, puisque le chiffre d'affaires de 409,5 millions de francs.

On peut constater que, même si on tient compte d'une augmentation de la moyenne des prix maxima des chambres de 30%, des prix de menus de 25% et des prix de pension de 20% (moyenne des prix maxima renseignés dans le guide national des hôtels), le rendement de l'hôtellerie s'est considérablement développé en huit ans, puisque le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 70%, pendant que le nombre de chambres ne s'est accru que de 15%.

Le total des nuitées recensées en 1959 (626.000 pour 7000 chambres) donne un taux d'occupation des hôtels et pensions d'environ 15% (saisonniers inclus), donc inférieur à la viabilité d'un établissement de ce genre. Mais il n'en est rien, puisque le chiffre d'affaires déclaré en 1959 par les hôteliers et tenanciers de pensions auprès de l'Administration de l'Enregistrement (410 millions) représente un rendement brut du capital investi (2.100 millions) de près de 20%. Il y a donc une contradiction entre les chiffres des nuitées et ceux du chiffre d'affaires. (Nous avons calculé le capital investi sur la base de 300.000,— fr. = 1 chambre d'hôtel.)

A la lumière de ce qui précède, il devient clair que l'on ne peut se servir de la statistique des nuitées seule pour évaluer valablement l'évolution de l'industrie hôtelière. On doit se baser sur le chiffre d'affaires pour obtenir des précisions valables et incontestables à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, les statistiques des nuitées telles qu'elles se présentent actuellement, ont néanmoins une valeur certaine quant aux tendances de l'activité touristique et à l'origine de nos visiteurs. Elles permettent de ce fait de tirer des conclusions précieuses à ces deux points de vue et d'orienter utilement les efforts en matière de propagande et de prospection des marchés touristiques.

L'augmentation du chiffre d'affaires des hôtels, pensions et restaurants (renseignements fournis par l'Administration de l'Enregistrement) de près de 8% par rapport à l'année 1959 est surprenante. Elle procure sans aucun doute maintes satisfactions à tous ceux à qui le développement de notre tourisme national tient à cœur. Elle tend à démontrer, en outre, que le développement du camping n'a pas porté préjudice à l'hôtellerie.

Le Tourisme des Jeunes.

Le nombre total des nuitées dans les auberges de jeunesse a dépassé le chiffre de 60.000 contre 56.662 nuitées enregistrées en 1959. Après cette progression surprenante, il est logique d'analyser les causes qui, en dépit du mauvais temps, ont dirigé ce flot de jeunes visiteurs vers notre pays. La situation centrale du pays, ses beautés naturelles, rendues accessibles par le réseau de nos auberges reliées entre elles par des sentiers bien balisés, l'atmosphère accueillante de nos maisons qui, en raison de leurs dimensions réduites, gardent toujours le caractère de foyers de rencontre et d'amitié, l'accueil aimable que notre population réserve à nos jeunes touristes, sa documentation touristique, les dépliants et les cartes qui sont mis à leur disposition, ce sont là sûrement quelques-uns des facteurs qui ont contribué au succès réel.

Quant à la répartition des nuitées par nationalités, les modifications en comparaison avec les chiffres de l'année passée sont dans l'ensemble insignifiantes. Le nombre des visiteurs français a cependant doublé. Le nombre des nuitées passées par nos propres membres dans nos auberges a augmenté de 500. Il constitue environ 7% du total.

Parmi nos « clients » les plus fidèles, citons les groupes du bureau de voyage de jeunesse de la Youth Hostel Association England and Wales, avec lequel nous entretenons de très bonnes relations.

Des pourparlers sont entamés avec d'autres associations de jeunesse pour les amener à englober notre pays dans les programmes de leurs voyages.

Les Gîtes d'Étape.

Le tableau ci-après des nuitées permet de constater que les Gîtes d'Étape ont enregistré une excellente affluence malgré le mauvais temps.

Le nombre des nuitées — 31.409 en 1958 — 33.693 en 1959 — 33.439 en 1960 — rejoint donc, à peu de chose près celui de 1959.

Le résultat est excellent et il tend à montrer les premiers effets des contacts plus étroits établis avec les gîtes d'étapes belges et hollandais. Dans le rapport

1959, les gîtes avaient d'ailleurs annoncé que des efforts particuliers seraient entrepris pour activer les échanges et la coopération entre les trois pays de Benelux. Aussi l'effort principal de la propagande des gîtes a-t-il porté sur ces deux pays. Les Gîtes d'Étape estiment que des rapports approfondis avec des pays plus éloignés sont trop problématiques quant aux résultats à espérer.

Les nuitées montrent que les Français ont maintenu leur forte position avec 50% du total des nuitées. Les Belges et les Hollandais fournissent l'autre moitié.

Le Camping — Caravaning.

Parmi les manifestations du tourisme moderne, le camping est sans doute le plus frappant et le plus spectaculaire et celui qui a pris l'extension la plus extraordinaire au cours des 10 dernières années. Les causes principales de ce développement peuvent être recherchées dans les moyens de communication accélérés et dans l'octroi de congés payés à toutes les catégories de travailleurs. Ceci ne veut en aucun cas dire que les campeurs soient obligatoirement des économiquement faibles, car ils représentent toute la pyramide des âges et des professions. Une étude entreprise en France à ce sujet a démontré que 50% des campeurs voyagent dans leurs propres automobiles. On a dénombré 26% d'ouvriers, 20% de fonctionnaires de tous les échelons, 17% de membres du personnel de maîtrise, 16% d'autres cadres de l'industrie, 9% de commerçants, 7% d'employés, 4% de membres des professions libérales et 1% d'industriels, soit aux agriculteurs près, une coupe authentique de la société française.

Chez nous également le camping a pris une extension considérable et les nuitées de campeurs peuvent être évaluées, bon an, mal an, à plus de 250.000, sur la base des statistiques fragmentaires disponibles. Il est de ce fait regrettable de ne pas disposer d'éléments complets pourtant faciles à recueillir.

Il est évident qu'en présence de cette invasion massive de nos paysages par les pratiquants de cette forme de tourisme de plein air, il a fallu assurer la défense des intérêts des campeurs eux-mêmes et celle des intérêts privés et publics. C'est pourquoi, la loi du 11 juillet 1957 a trouvé sa pleine justification. Elle garantit les uns et les autres contre tous abus et excès. L'arrêté grand-ducal du 29 juillet 1957 règle officiellement les conditions d'installation des terrains de camping dont le nombre et le confort se sont considérablement accrus eux aussi, depuis la fin de la dernière guerre.

Le même arrêté grand-ducal fixe les standards minima des différentes catégories dans lesquelles sont rangés les terrains reconnus. Actuellement notre pays dispose de 2 terrains de camping hors-classe, de 12 de 1^{re} catégorie, de 9 de 2^e catégorie, de 19 de 3^e catégorie et de 17 de 4^e catégorie, alors que 9 autres sont en ce moment en instance de classement. Cela nous fait un total de 68 terrains officiellement enregistrés.

Il faut préciser que dans certains centres touristiques importants il y a une multiplication de terrains de camping, parfois jusqu'à quatre pour une seule localité.

Il semble que la prolifération des installations de campement ait atteint chez nous une situation proche de la saturation et qu'il faille à l'avenir chercher à éviter une multiplication qui deviendrait préjudiciable à la bonne marche des terrains existant déjà et constituerait, par conséquent, un obstacle majeur à leur fonctionnement normal et à leur rentabilité. Il faut avant tout donner aux terrains actuels un maximum d'équipement et de confort.

*Hôtels, Pensions, Restaurants :
Nuitées et chiffre d'affaires 1952-1959*

	1952	1953	1954	1955
Nuitées :	501.062	576.589	562.263	614.724
Chiffre d'affaires en millions de frs	229	284,5	291,1	336,1
	1956	1957	1958	1959
Nuitées :	621.387	626.948	582.059	626.991
Chiffre d'affaires en millions de frs	328,4	377,2	379	409,5

Pour 1960 l'Office National du Tourisme n'a pas encore clôturé les calculs d'ensemble. Par contre le chiffre d'affaires est évalué à 440,5 millions de frs.

Le 15^e anniversaire des Instituteurs Réunis

Le 27 mars 1961 l'association des « Instituteurs Réunis » a commémoré son quinzième anniversaire au cours de son congrès annuel qui a eu lieu à la Chambre des Métiers à Luxembourg.

Parmi les personnalités qui assistèrent à ce congrès jubilaire on remarquait M. Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, retenu à l'étranger.

M. Jos. Elcheroth, Président des « Instituteurs Réunis » prononça l'allocution de bienvenue et donna lecture d'un télégramme de M. le Ministre Emile Schaus adressé au congrès. M. Elcheroth définit ensuite les buts poursuivis par les « Instituteurs Réunis ».

Après l'exposé du Secrétaire Général des « Instituteurs Réunis » sur les principales revendications professionnelles des enseignants, M. le Conseiller de Gouvernement Edouard Probst donna lecture du discours de M. le Ministre Emile Schaus dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Je voudrais d'abord vous parler du présent et de l'avenir. Votre président et le secrétaire viennent de faire un vaste tour d'horizon sur les activités de l'exercice passé et sur les problèmes qui continuent à vous préoccuper, problèmes auxquels je ne suis pas non plus indifférent, loin de là. Mais avant d'en dire quelques mots, il me tient à cœur de rappeler une chose. C'est que le Ministre, de par ses fonctions, est amené, certes, à examiner les propositions qui lui sont présentées, et à essayer de les réaliser, s'il les trouve justifiées. Mais, d'un autre côté, il a le devoir de veiller, avec ses collègues, à l'ensemble des intérêts qui leur sont confiés; le Gouvernement doit chercher à concilier des intérêts multiples, variés et divergents pour le bien supérieur de cette communauté humaine qu'est un Etat entouré d'Etats. Il en résulte que le Ministre ne peut pas, par retour du courrier, accorder indistinctement tout ce qu'on lui demande. La responsabilité particulière qui est la sienne, exige

qu'il tienne compte de tous les intérêts en cause et qu'il établisse un juste équilibre entre toutes les revendications dont il se trouve saisi. Si j'ai tenu à m'arrêter brièvement à ce point, ce n'est pas pour vous décourager ni pour amoindrir la joie que vous éprouvez en fêtant cet anniversaire. C'est seulement pour vous dire — et vous serez d'accord avec moi — qu'il n'y a de meilleur optimisme que celui qui se double d'une prudence raisonnable et patiente, laquelle prévient les brusques déceptions et vous soutient dans la recherche de toutes les ressources que tant la législation que les circonstances d'une situation donnée permettent d'utiliser.

Ceci dit, laissez-moi revenir brièvement sur quelques-uns des problèmes qui viennent d'être soulevés ici-même. Il m'a semblé pratique de prendre contact, au préalable, avec les deux orateurs qui m'ont précédé. Ne pouvant, faute de temps, m'étendre sur toutes les questions évoquées, j'ai préféré m'informer de ce qu'ils avaient l'intention de vous exposer, pour y choisir quelques points auxquels m'arrêter.

D'abord la réforme générale de l'enseignement. Elle est à l'ordre du jour, depuis pas mal de temps, et continuera à l'être. A l'heure actuelle, M. le Président du Gouvernement est saisi d'un projet d'ensemble. Ce projet est vaste, je puis le dire sans présomption, puisqu'il englobe les jardins d'enfants et les études universitaires en passant par l'enseignement primaire — l'obligation scolaire sera portée à 9 années —, les classes spéciales, les écoles complémentaires, les écoles moyennes et l'enseignement secondaire. Ce projet, je le reconnais volontiers et avec gratitude, doit beaucoup, doit des parties essentielles à la coopération, spontanée ou sollicitée, du personnel enseignant de tous les ordres, et, en général, de tous les groupes intéressés. Votre association, comme elle se le devait, n'a pas négligé de prendre position, à différentes reprises déjà, en face des problèmes qui font l'objet de la réforme. Les précieux avis et mémoires présentés par les Instituteurs Réunis constituent une partie remarquable de la documentation

jointe à l'avant-projet. Tout en assumant la responsabilité du texte de cet avant-projet, j'ai voulu que, quiconque l'examinera, puisse consulter cette documentation et connaître toutes les opinions et conceptions soutenues par des personnes ou des groupes qualifiés.

En vous citant l'objet des chapitres qui composent l'avant-projet de réforme, je vous en ai fait mesurer l'envergure. Dispensez-moi d'entrer ici dans les détails. M. le Président du Conseil étant, comme je l'ai dit, saisi du texte, il ne me sied pas d'ouvrir ailleurs les débats, du moins tant que le Gouvernement n'en aura pas, à son tour, examiné et approuvé ou modifié les principes et les grandes lignes. Il est un point cependant, sur lequel je veux qu'il n'y ait pas de malentendu, ni de faux espoir. Le projet de réforme ne s'occupera pas des traitements du personnel enseignant, mais uniquement des principes et des grandes lignes de structure des différents types d'écoles jusques et y compris, s'il y a lieu, les conditions de formation à remplir par certaines catégories du personnel enseignant. Tout ce qui regarde les traitements est évidemment réservé à une loi spéciale, celle sur la revision des traitements, dont, précisément, on vient de vous parler aussi.

A côté de la réforme, *L'Institut pédagogique* retient largement l'attention fort légitime de ceux qui sont responsables de l'instruction et de l'éducation d'une partie de notre jeunesse scolaire. J'ai tort de citer *L'Institut pédagogique* à côté de la réforme. Il serait plus juste de dire qu'il en est une partie très importante, je dirais même la base, la condition indispensable. Car que vaudront les meilleurs systèmes d'écoles et d'enseignement, si, à l'origine de l'instruction de nos enfants, il n'y a pas des maîtres hautement qualifiés ?

Or, ces maîtres, *L'Institut pédagogique* est chargé de les former à l'avenir. Vous en connaissez l'organisation, le programme d'études, les méthodes de travail. Le régime, tel qu'il fonctionne depuis un semestre, sera-t-il à l'abri de toute critique justifiée ? Je ne le crois pas, et je ne vous engage pas à le croire. Toute entreprise humaine, si bien conçue qu'elle prétende être, reste sujette à l'épreuve impitoyable de l'expérience. Cette expérience, quant à *L'Institut pédagogique*, sera longue. Elle nous donnera ses premiers avertissements, ses premiers conseils à la fin de l'année scolaire. Puis, nous la consulterons à la fin du premier cycle d'études et de stage ; elle nous fera encore la leçon lorsque les premières promotions de *L'Institut* entreront dans la carrière. Leur enseignement, leur manière de faire la classe, leur zèle à continuer leur formation personnelle, voire à suivre des études ultérieures, seront la pierre de touche qui permettra de constater la valeur de la formation conférée par *L'Institut*. Ne croyez pas, cependant, à m'entendre, que je sois pessimiste, ni même anxieux ou hésitant. Ce que je veux dire est que si la nécessité, ou seulement la possibilité de faire mieux se présente, je ne m'y déroberai pas. Je resterai ouvert à toute proposition sérieuse et fondée, et mon souci permanent sera, en faisant appel au concours de toutes les bonnes volontés, d'assurer, dans les limites de nos moyens, une formation aussi com-

plète que possible de nos instituteurs et de nos institutrices.

Je pense d'ailleurs que la mission de *L'Institut pédagogique* dépasse sa tâche de former les jeunes enseignants : il doit être au service de tout le personnel de l'enseignement primaire et lui offrir ses moyens variés et riches pour perfectionner ou pour spécialiser sa formation. Je prévois encore que des enseignants de tous les degrés pourront y recevoir une formation d'orienteurs scolaires, et, même, qu'un service général d'orientation pourra y être rattaché.

Le régime des vacances et des *après-midi libres* tient en haleine, au-delà du monde des éducateurs, les administrations communales et le public tout court. Voici où en est à présent la question.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale vient d'établir un rapport extrêmement détaillé, dans lequel la question de l'introduction d'une troisième *après-midi libre* et celle du choix de cette *après-midi* est examinée sous tous ses aspects, pédagogique, médical, familial, social, économique, et j'en passe.

Ce rapport, qui est un véritable document, sera communiqué aux administrations communales pour les éclairer plus amplement sur le problème, ainsi qu'elles en ont exprimé le désir l'an passé ; il sera encore soumis aux autorités scolaires de tous les degrés. Je pense que lorsque je connaîtrai les résultats de cette consultation, le moment sera venu de prendre une décision. Ai-je besoin de vous affirmer que personnellement je suis favorable à cette innovation à laquelle d'ailleurs, pour vous avouer ma pensée, on ne saurait s'opposer longuement. Mais ce qui importe c'est que la décision, quand elle sera prise, le soit sur une base large et qu'elle ait une portée générale. Je compte être en mesure d'amener une solution définitive au courant de cette année scolaire ou, au plus tard, l'année prochaine.

Les *problèmes des jeunes instituteurs* signalés par le Secrétaire me fournissent l'occasion de préciser, très brièvement, la manière dont je suis convaincu que doivent être traitées beaucoup, sinon la plupart des questions particulières. Il me semble, en effet, que des questions de ce genre se traitent le mieux, lorsque, simple suggestion, elles sont d'abord étudiées de plus près dans une commission spéciale. Puis, les contours de la solution se précisant et le projet prenant forme, le moment vient de le communiquer aux membres, de le leur exposer et de le faire accepter par eux. Une dernière étape, avant la réalisation, consiste à le faire mûrir, à en estimer les répercussions et l'accueil qu'il trouvera auprès d'un public plus large, notamment près des administrations communales. Il me semble que cette façon de procéder est loin de gêner les choses. Au contraire, en observant une discrétion opportune et en laissant le temps pour la maturation indispensable à toute création saine — les vrais pédagogues peuvent le constater chaque jour, chaque année — on avancera plus sûrement, dans la plupart des cas, qu'en précipitant une évolution nécessaire. Psychologiquement la question des trois *après-midi libres* demande également à bénéficier d'un temps de gestation, de maturation, qui en facilite et en rende plus aisément acceptable la solution. En m'entretenant avec votre président, je lui

ai fait remarquer encore, que la loi scolaire contient des possibilités qui n'ont pas été épuisées toutes; j'en cite, comme autre exemple, les dispositions relatives aux suppléants à titre permanent, dispositions dont il n'a été fait une application plus générale que depuis une année. Ces mesures ont trouvé l'approbation du personnel enseignant; je le constate avec une satisfaction non moindre.

Mais je ne voudrais pas me borner à parler de questions d'actualité. Votre association ayant placé ce congrès sous la devise du 15^e anniversaire, il serait ingrat de ma part de ne pas souligner, à cette occasion, les mérites qu'elle a acquis dans le redressement de notre école primaire. Quinze années d'existence, pourrait-on m'objecter, représentent peu de temps. Le tout est, répliquerai-je, de savoir ce qu'elles représentent comme effort, et comme résultat. Or, quinze années d'après-guerre, employées à rendre à l'école son caractère luxembourgeois, tout en ouvrant à des „horizons nouveaux” c'est une œuvre remarquable dont vous, Instituteurs Réunis, pouvez, à juste titre, être fiers. En y contribuant, vous avez donné, certes, le meilleur de vous-mêmes, de vos énergies, de votre savoir, de votre expérience. Mais vos forces ont dû être concentrées et dirigées, pour produire tout leur effet. Elles l'ont été — comme elles continuent à l'être — par des présidents éminents, par le regretté Monsieur Hengen et par celui qui, cofondateur et premier président de l'association, lui a donné une vitesse initiale suffisante et l'a mise sur son orbite, pour employer un vocabulaire d'actualité. J'ai nommé M. Thoss, auquel j'adresse mes hommages dévoués et reconnaissants. En ralliant autour de vous, pour un certain temps du moins, la totalité de vos collègues, vous avez su, M. Thoss, les gagner à un idéal dont vous aviez reconnu la justesse féconde et qui a fourni les principes directeurs de votre activité. Ces principes, vous vous en étiez pénétré, au cours des années d'avant-guerre, où ils avaient pris certaines formes déjà dans des cercles d'études pédagogiques. Ensemble avec le regretté Pierre Frieden et d'autres, dont plus d'un se trouve parmi vous, nous cherchions — vous vous en souvenez avec moi — à dégager les conditions auxquelles nous estimions que doit répondre tout système éducatif. Deux formules me paraissent résumer le résultat de nos longues discussions, de nos recherches et de nos méditations: „Humanisme chrétien” et „Solidarité des Educateurs”.

„Humanisme chrétien”. Comment vous le définir? Tout imprégné que je suis de ces idées, j'hésite à les formuler, quand je pense à la maîtrise avec laquelle Pierre Frieden s'en faisait le champion ardent et inlassable, convaincant et entraînant. Ecoutez-le donc, votre ancien Ministre de l'Éducation Nationale, parlant, comme s'il s'adressait à vous-mêmes, aux Instituteurs Réunis, assemblés en leur Journée de l'Instituteur il y a quinze ans. Après avoir fait le triste bilan de l'évolution humaine, qui devait aboutir à la guerre et à ses horreurs, le Ministre Frieden continue: „An dém Zu'stand göt et eis klor, datt mer mat dem traditionellen Humanismus net auskommen. En ass net stark genug weder a senge Motiven nach a senge Mötteln. Wa mer nés de Respekt virum

Mensch, sengem Liewen a senger Perse'nlechkt, senge Rechter vertriede wöllen, wa mer nés Solidari-te't, Matléd, E'erlechkt a Le'wt önnern d'Mensche bringe wöllen, wa mer den Häss an de Leit, Rancune an de Streit am Enzelnen an an de Völker iwerwanne wöllen, wa mer eis Interessen, Launen a Leidenschaften hannert d'Furderonge vum Staat a vun der Moral stelle sollen, wa mer en engem Wurt aus dem Chaos vun haut erauskomme sollen, nés Ver-nonft on Ordnong an d'Welt bringe sollen, da brauche mer me' we' international Organisatio'n a Ver-träg, mir brauchen aner Menschen. An de' sin nemmen zu schaaften aus engem de'we Glawen an enger gro'sser Traditio'n eraus. De' Idée ass do. Si ass eso' àl we' d'chreschtlech Kultur an d'chreschtlech Abendland. Si ass d'Grondidée vum Chreschtentom selwer: De Mensch könt aus der Hand vun dem e'wegen onendleche Wiesen, dat mer Gott nennen, an e gét nés zréck an dat selwegt Liewen aus dém hie könt. Durfir bestét' zweschen de Menschen en intime, e mysteriösen Zesammenhang, e mystesch Familieverhältnes. Si sin an hirem Wiesen an an hirer Bestömmong gleich. Frei Perse'nlechkten, de' jidren a senger Art önnert de gleiche Gesetzer stin we' Kanner vun enger Familjen.

Dat ass de chreschtlechen Humanismus. En hiewt dén anren net op, e fe'ert e weider. Wien de Glawen un de' Idée net huet, soll dat net als eng Superiori-te't, mä e'schter als eng Privatio'n ugesin. Wien de Glawen huet, dé soll net verächtlech op dén anren erofkucken, mä beweisen datt sein Humanismus me' stark a liewensfähég ass.”

„Solidarité des Educateurs”: Ample et hardie vision d'une vaste communauté, accueillant et liant dans un esprit d'humanisme chrétien, tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, sont appelés à former l'Homme en agissant sur ses manières de penser, de sentir, de se comporter: Educateurs, au sens plus restreint du mot — parents, clergé, enseignants — orateurs et prédicateurs, écrivains et journalistes, responsables du cinéma, de la radio, de la télévision: tous, par leurs activités, s'adressent à l'Homme et, qu'ils l'admettent ou non, visent et atteignent son âme. Cet objectif commun justifie et réclame des principes d'action communs. Il a pour corollaire l'obligation de grouper, à un échelon spécial, les enseignants et les éducateurs de tous les degrés scolaires. Seule cette union permettra d'élaborer et de mettre en pratique des principes et des directives d'activités commune.

Je constate avec plaisir qque votre association, dès ses origines, a eu pleine conscience de cette solidarité des éducateurs. Votre président ne vient-il pas de signaler les tendances qui vous ont portés à élargir les rangs de vos membres en admettant parmi vous — avec combien de raison — les maîtresses de jardins d'enfants et le personnel enseignant des écoles ménagères? Dans un cadre plus large encore, en vous associant aux enseignants des autres degrés, vous avez étudié et vous cherchez en commun à résoudre les questions de la responsabilité civile et l'ardu problème des traitements. Vous prévoyez certainement d'autres possibilités d'une importante et fructueuse collaboration. Les unes seront fournies par l'Institut

pédagogique. Comme je l'ai déjà dit, j'aimerais que l'Institut, sans négliger le moins du monde son but primordial, devienne pour le personnel enseignant un centre où il puisse librement continuer sa formation, où, sans contrainte aucune, il ait la possibilité de se documenter, d'assister à des cours de perfectionnement ou de spécialisation, de collaborer à des séances de discussion, d'échanges de vues et à des travaux de recherches. D'autre part, une tâche immense nous attend tous, lorsque, étant acceptée et votée, la réforme doit être mise en marche. Elle établit impérieusement, entre autres, le principe des „passerelles”, tel qu'avec raison on n'a cessé de le réclamer. Or, ces passerelles ne peuvent être jetées unilatéralement. Et pour être construites dans les programmes d'études, elles doivent d'abord exister dans les esprits et relier, dans une coopération franche, et même fraternelle, les enseignants de tous les ordres et de tous les degrés.

C'est dans cette coopération étroite, serrant tous les enseignants dans une même et forte solidarité, que devrait se réaliser et se manifester une autre idée chère au pédagogue Pierre Frieden : celle d'un pouvoir enseignant, quatrième pouvoir à côté des trois autres, constitutionnels, et, comme le démontre d'une manière saisissante l'évolution de certains pays, pouvoir indispensable pour le bon fonctionnement d'un Etat même riche et pourvu de ressources matérielles. Mon vif désir est que nous nous sentions tous entraînés à réaliser ce rapprochement, ce ralliement et de lui voir prendre dans un avenir que je souhaite assez proche des contours de plus en plus précis.

Ce n'est pas à dire, cependant, que dans ma pensée, ralliement signifie uniformité, voire nivellement des idées et des activités. Du moment que l'unité des pensées est acquise dans la mesure où elle est nécessaire pour la poursuite d'un but commun, la diversité des capacités, des préférences et des vues peut s'épanouir en des groupes travaillant chacun en pleine liberté, dans son domaine particulier. Loin de voir dans cette diversité un désordre ni un amoindrissement, je la considère comme une richesse, qu'il faut respecter et sauvegarder et qui, dépassant l'unité des principes fondamentaux, aboutit à cette unité supérieure qu'est l'harmonie dans la multiplicité.

L'idée du ralliement de tous les membres de la fonction enseignante, je ne voudrais pas la prôner ici sans rappeler qu'elle me tient à cœur à moi aussi et qu'elle continue à me préoccuper dans mes nouvelles fonctions. Ainsi le projet de réforme prévoit une disposition visant à renforcer l'influence des parents et de la famille dans leurs rapports avec les autorités scolaires. De plus vous n'ignorez pas qu'un Conseil Supérieur de l'Education Nationale a été créé l'an passé auprès du Ministère. Ce Conseil groupe les représentants de tous les milieux intéressés à l'éducation de nos jeunes. J'ai encore, par l'institution de la Conférence Générale de la Jeunesse, confié aux jeunes mêmes une large part de responsabilité. Je veux, en effet, les amener ainsi à étudier eux-mêmes les possibilités qu'ils peuvent trouver pour assurer, partiellement de leurs propres forces, leur formation et leur instruction en dehors de l'Ecole ou après leur scolarité. Cette éducation de soi-même, si précieuse

à l'homme conscient de ses facultés et de sa dignité de personne humaine, j'aimerais, comme je l'ai déjà dit, pour autant qu'elle regarde le personnel enseignant, que l'Institut pédagogique y contribue dans toute l'ampleur de ses moyens. Mais je souhaite aussi, d'autre part, que vous continuiez à vous former en assistant à des cours de vacances, de stages et des congrès à l'étranger. J'accorderai volontiers des subsides, dans la mesure des crédits, pour faciliter la participation à ces manifestations scientifiques. Je suis convaincu, en effet, que le contact avec les pays étrangers et leurs habitants, la connaissance prise sur le vif de leur manière de penser et de vivre, nous enrichit énormément et nous est d'une utilité incontestable pour notre tâche d'éducateurs. Je voudrais seulement que soit observée une règle : Il y a un temps, où il faut faire la classe. Ce temps dure jusqu'aux vacances. Les vacances et congés, dont la durée vient d'être confortablement allongée, sont disponibles pour les déplacements et pour les occupations qui les nécessitent. La part étant ainsi faite entre le temps réservé à l'école et celui qu'exigent les activités personnelles, tout pourra marcher à souhait.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les considérations que j'ai tenu à offrir à vos réflexions et à vos discussions. A voir la transformation formidable, dans laquelle le monde se trouve entraîné, vous devez vous féliciter d'être appelés à y jouer un rôle des plus décisifs. Votre intervention sera double. D'abord, vous avez une prise directe, permanente et durable sur ceux qui porteront l'avenir et qui à leur tour, en détermineront l'évolution ultérieure. Cette prise, vous l'exercez, avec les parents, jour par jour, dans un effort patient, soutenu, qui, trop souvent, doit contre-carrer les influences néfastes de la rue et de certains milieux, effort d'autant plus louable que le résultat définitif est lointain de ce travail, j'entends l'humanité de demain, vous n'aurez peut-être pas la satisfaction de le constater. Mais le résultat n'en sera pas moins réel, et la grave responsabilité dont se charge tout éducateur, n'en sera pas amoindrie. Cependant, je sais que pour vous, enseigner et éduquer n'est pas seulement un métier, c'est une vocation dont vous avez suivi l'appel et dont l'idéal, entretenu au sein de votre association, domine et inspire votre activité journalière. Ce n'est pas à dire, toutefois, que le souci de votre situation matérielle doive passer au second plan. Au contraire, je soutiens et j'exige que tout effort doit être fait pour que dans vos légitimes revendications — qu'il s'agisse de traitements ou de conditions de travail — vous obteniez une satisfaction aussi large que possible, pourvu qu'elle soit compatible avec l'intérêt commun. Car, si l'idéalisme est indispensable à la pratique fructueuse de votre profession, il faut que la fonction puisse s'exercer dans des conditions telles que le „métier” — au sens, cette fois si cher à Péguy — garde tout son attrait.

Double intervention, disais-je : en classe, individuellement, mais aussi intervention collective par l'organe de votre association. Comme je vous le disais encore, les problèmes scolaires et éducatifs qui réclament une solution, sont nombreux et vont en croissant. Pour les résoudre, l'autorité scolaire et le

personnel enseignant, réduit chacun à ses propres forces, à ses seules lumières, et agissant séparément, n'y arriveront pas. Il n'y aura d'issue que par la voie d'une coopération. Cette coopération sera large : elle n'excluera aucune bonne volonté, aucune capacité qualifiée. Elle sera confiante et patiente. Observant les responsabilités de chacun, les conseils dictés par des considérations de convenance et d'opportunité, laissant, s'il y a lieu, de part et d'autre, mûrir les choses, cette activité commune aboutira, qui sait, à une communauté de penser et d'agir dont l'école n'aura que des avantages. Si je précise quelque peu ces conditions de collaboration, c'est pour vous dire qu'elles engagent d'une manière égale les deux parties; mais c'est encore pour constater ici que, dans les années passées, vous n'avez pas refusé votre concours au Ministère.

En ce quinzième anniversaire, je tiens à vous en remercier et à vous prier de continuer à nous l'accorder à l'avenir. C'est un souhait que vous me permettez d'exprimer en cette occasion, car je sais qu'il rencontre votre attente et vos dispositions.

Je ne voudrais pas terminer sans envoyer un souvenir à ceux de vos membres qui n'ont pu assister à ce congrès, notamment à ceux que l'âge ou la maladie ont retenus. J'adresse aussi une parole de cordiale

sympathie à vos membres retraités. Si, dans mon allocution, j'ai fait la part très large aux questions d'actualité, ils ne m'en voudront pas, car je sais qu'ils suivent de près les problèmes que pose l'évolution de notre enseignement et que les préoccupations des générations en activité de service n'ont pas cessé d'être les leurs. Qu'ils sachent, à leur tour, que je ne perds pas de vue leurs intérêts particuliers et que je leur garde une profonde reconnaissance pour le travail précieux qu'ils ont fourni durant une longue vie de dévouement consacrée au service de la nation.

A vous tous, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'exprime mes vœux les plus chaleureux pour la prospérité de votre association, de ses membres et de leurs familles, et pour un succès continu et croissant de vos activités au sein des Instituteurs Réunis. »

*

La seconde partie du congrès était consacrée à une session de travail au cours de laquelle des conférences furent faites sur différents problèmes actuels de la santé à l'école.

A l'issue d'un déjeuner, les instituteurs visitèrent plusieurs nouveaux bâtiments d'écoles.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mars

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de mars 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 3 mars 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des projets d'études concernant l'implantation d'industries nouvelles pour l'utilisation de bois indigènes, des problèmes de finances communales en rapport avec la réforme fiscale, le problème du statut des employés privés, des questions en rapport avec le traité germano-luxembourgeois, le problème de l'uniformisation des allocations familiales ainsi que sur des questions de protection nationale.

Le Conseil de Gouvernement a en outre approuvé un projet d'arrêté grand-ducal portant modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de la Caisse de Pension des Employés Privés ainsi que les projets de loi concernant l'agrandissement de l'École Professionnelle de l'Etat à Esch-sur-Alzette et du Lycée classique de Diekirch.

La réunion du Conseil de Gouvernement en date du 9 mars 1961 était consacrée à la délibération sur le problème de la réorganisation des études musicales, sur la question des congés du salariat, sur un projet de loi concernant l'assurance-responsabilité civile du

personnel enseignant ainsi que sur un projet concernant l'organisation du crédit et du contrôle bancaire.

Le Conseil de Gouvernement a en outre approuvé un projet de loi portant modification de la loi sur les pensions des fonctionnaires ainsi qu'un projet de loi concernant la création d'un service d'économie rurale.

Au cours de la réunion du 17 mars 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur les motions déposées à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires, des problèmes concernant les ouvriers de l'Etat, la révision du Traité de l'U.E.B.L., des problèmes d'urbanisme de la Ville de Luxembourg, sur le logement des institutions européennes, la situation du personnel de la Tannerie de Wiltz et sur des questions relatives aux cadres supérieurs de l'administration gouvernementale.

Le Conseil de Gouvernement a également approuvé un projet de loi portant création d'un Fonds viticole ainsi qu'un projet de loi portant modification de la loi du 21 mai 1951 concernant la Caisse de Pension des Artisans.

La réunion du Conseil de Gouvernement du 25 mars 1961 était consacrée à la délibération sur des questions d'administration interne.

Nouvelles diverses

Nouvelles de la Cour

Le 8 mars 1961, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monsieur Edouard-Félix Guyon, Ambassadeur de France, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Les 23 mars 1961, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Takezo Shimoda qui Lui a remis

les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Japon.

*

Le 24 mars 1961, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur A. Burks Summers, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Visite à Luxembourg d'une délégation de parlementaires britanniques.

Du 26 au 30 mars 1961 une délégation de parlementaires britanniques du « British Group » de l'Union Interparlementaire était l'hôte de la Chambre des Députés luxembourgeoise et de la Haute Autorité de la CECA.

La délégation britannique était composée de six parlementaires à savoir : le Wing Commander Robert G. Grant-Ferris, l'honorable Clive Bossom, Sir Barnett Janner, M. Bruce Millan, l'honorable Nicholas Ridley et M. William Stones.

Le 26 mars, en fin d'après-midi, une réception eut lieu dans les salons de l'Ambassade de Grande-Bretagne en l'honneur de la délégation parlementaire britannique.

Dans la matinée du 27 mars la délégation britannique fut reçue à la Chambre des Députés par M. Joseph Bech, Président de la Chambre, entouré des membres du Bureau de la Chambre et des membres de la Commission des Affaires Etrangères. S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennefather, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg et S. Exc. M. André Clasen, Ambassadeur de Luxembourg à Londres, assistèrent également à cette réception au cours de laquelle M. le Président Joseph Bech prononça une allocution en langue anglaise à laquelle le Wing Commander Robert G. Grant-Ferris et Sir Barnett Janner répondirent au nom de la délégation britannique. Les hôtes visitèrent ensuite la salle des séances de la Chambre des Députés.

Après le déjeuner les parlementaires britanniques se rendirent à Dudelange où ils furent reçus par M. le Député-Maire Jean Fohrmann, entouré de personnalités locales. La délégation britannique visita l'usine de Dudelange ainsi qu'une maison de retraite.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur des parlementaires britanniques par M. le Président Joseph Bech.

Au cours de la journée du 28 mars la délégation britannique visita le nord du pays, notamment la nouvelle laiterie à Ingeldorf, le barrage et l'usine hydroélectrique de la Haute-Sûre etc.

La journée fut clôturée par un dîner offert par le Gouvernement luxembourgeois au Ministère des Affaires Etrangères en l'honneur des parlementaires britanniques.

Le 29 mars la délégation britannique était l'hôte de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Dans la soirée elle fut reçue à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale de Luxembourg. A cette occasion le Wing Commander Robert G. Grant-Ferris remit à M. l'échevin Marcel Fischbach un message de M. le maire de Londres adressé à M. le bourgmestre de Luxembourg.

Le lendemain la délégation de parlementaires britanniques déposa une couronne de fleurs au pied du Monument du Souvenir en présence de S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennefather, Ambassadeur de Grande-Bretagne.

Ensuite les parlementaires se rendirent à Wellenstein pour visiter la cave coopérative. Un déjeuner fut offert en leur honneur par le Bureau de la Chambre des Députés.

Avant de quitter le Luxembourg à destination de Londres les parlementaires britanniques donnèrent une conférence de presse à l'aérogare du Findel et prirent congé du Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, et des membres du Bureau de la Chambre.

*

Coopération politique européenne.

En vue de la préparation de la prochaine conférence des Chefs de Gouvernement sur la coopération politique européenne, les trois Ministres des Affaires Etrangères de Benelux, MM. Pierre Wigny, Joseph Luns et Eugène Schaus, s'étaient réunis à Bruxelles le 18 mars 1961. L'objet principal de cette réunion était de définir une position commune aux trois pays de Benelux devant le plan concernant la coopération politique de l'Europe des Six.

A l'issue de la conférence des Ministres des Affaires Etrangères de Benelux, il a été décidé que des hauts fonctionnaires des trois pays examineront les moyens

d'arriver à un rapprochement des points de vue entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

*

Au cours du mois de mars a eu lieu à Metz la réunion du Conseil des Communes d'Europe sous la présidence de M. Henry Cravatte, Président du Conseil. A cette réunion prirent part les délégués de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de l'Italie, d'Autriche et du Luxembourg.

Cette rencontre fut marquée par des débats portant sur le fonds culturel européen et l'échange des jeunes entre les divers pays. Il fut également question des Etats généraux qui se tiendront en 1962 à Vienne.

Une réception officielle clôturait les travaux du Conseil des Communes d'Europe.

*

Université Internationale.

Le 27 mars 1961 a eu lieu la séance solennelle d'ouverture de la session de printemps du programme d'études des Communautés Européennes organisé par l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg.

De nombreuses personnalités assistèrent à cette séance notamment les membres du Corps diplomatique, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Alphonse Huss, Président du Tribunal d'arrondissement, M. Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, MM. Jean-Pierre Winter et Joseph Petit, Conseillers de Gouvernement, Mgr. Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché ainsi que des représentants de la magistrature, du barreau et de l'enseignement.

En sa qualité de membre du Conseil d'administration de l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Joseph Wolter souhaite la bienvenue aux personnalités et leur présenta le conférencier, M. Rolando Quardi, Professeur de Droit International à l'Université de Naples, qui au cours de son discours d'inauguration traitait le sujet : « Les rapports entre le Droit étatique et le Droit communautaire. »

A l'issue de la séance inaugurale une réception eut lieu en l'honneur des personnalités étrangères et luxembourgeoises à l'Hôtel de Ville de Luxembourg où M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff., leur souhaite la bienvenue.

*

Le 19 mars 1961 a eu lieu à Grevenmacher l'assemblée générale de la Centrale Viticole qui célèbre cette année son dixième anniversaire.

Aux très nombreux viticulteurs qui prirent part à cette assemblée générale s'étaient jointes de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Jean-Pierre Buchler, Ministre plénipotentiaire, M. Camille Hansen, Directeur de l'Administration des Services Agricoles, M. Victor Kessler, Commissaire de district, M. Hoffmann, Bourgmestre de Gre-

venmacher, plusieurs Députés ainsi que les autorités du monde viticole.

Au cours de cette assemblée générale M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, a fait un exposé sur le sujet suivant : « Le vin luxembourgeois dans le Marché Commun. »

*

Etablissement de deux nouvelles banques à Luxembourg.

Le 6 mars 1961 a eu lieu à Luxembourg la cérémonie d'ouverture d'une nouvelle banque appelée « Crédit Européen » dont le Président du Conseil d'Administration est le Général George Olmsted et le Directeur M. Edgar T. Kongsberg qui occupait auparavant les fonctions de Vice-Président de la Banque Internationale de Washington D. C.

Le personnel de la nouvelle banque a été recruté parmi les ressortissants luxembourgeois. Le Crédit Européen est une succursale de la Banque Internationale de Washington qui préside à de nombreux autres instituts bancaires notamment « The Bank of Georgia (Atlanta) », « Industrial Bank of Commerce (New York City) », « Bank of Buffalo (N. Y.) », « Pullman Trust and Savings Banks (Chicago) », « The Tennessee Valley Bank (Knoxville) », « Union Trust Company of the District of Columbia », « The First National Bank of Washington ».

Parmi les personnalités qui assistèrent à la cérémonie d'ouverture de la nouvelle banque on remarquait l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, accompagné du Conseiller d'Ambassade, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que de nombreux représentants de la vie industrielle, financière, économique et artisanale.

Ajoutons ici que le 31 janvier 1961 a également été constitué à Luxembourg la « Banque Européenne du Luxembourg ». Les principaux souscripteurs du capital de la « Banque Européenne du Luxembourg » sont la Banque Lambert, S.C.S. à Bruxelles et Maregina S. A. à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration de cette nouvelle banque est composé de personnalités luxembourgeoises et belges.

*

Le 24 mars 1961 l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales avait organisé dans le cadre de son cycle de conférences d'ordre économique une conférence faite par M. François Perroux, Professeur au Collège de France, Directeur de l'Institut des Sciences Economiques appliquées et de l'Institut du Développement Economique et Social, sur le sujet suivant : « L'Europe et les Pays sous-développés d'Afrique. »

Cette conférence était placée sous le patronage de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences.

S.A.R. Monseigneur le Prince Charles honorait la conférence de Sa présence.

L'Économie luxembourgeoise en 1960.

Le Service d'Études et de Documentation du Ministère des Affaires Économiques vient de publier dans ses Cahiers Économiques deux études sur la comptabilité nationale du Grand-Duché en 1959 et sur l'économie luxembourgeoise en 1960.

En ce qui concerne la situation économique en 1960 ces études indiquent que bien des maxima atteints précédemment sur le plan économique ont été dépassés, parfois largement. C'est ainsi que le volume global de la production industrielle a battu le record antérieur de quelque 10%, grâce notamment à une production d'acier de plus de 4 millions de tonnes. C'est ainsi encore que le produit national a franchi pour la première fois le cap des 24 milliards, alors qu'en 1959 il se situait encore à 22,5 milliards seulement.

La croissance inespérée dans son ampleur du produit national est attribuable en toute première ligne au caractère soutenu de la demande étrangère et s'est traduite principalement par une nette augmentation de l'excédent traditionnel de la balance commerciale luxembourgeoise avec l'étranger.

La production d'acier a atteint 4,08 millions de tonnes, alors que la production de fonte a augmenté de 3,44 millions de tonnes en 1959 à 3,79 millions de tonnes en 1960. La production de scories Thomas a marqué elle aussi un chiffre record avec 780.451 tonnes (+9%) contre 715.956 tonnes en 1959.

Les mines de fer occupant entre 4 et 5% de la main d'œuvre industrielle et intervenant jusqu'à concurrence de 46% dans l'approvisionnement en minerai de fer de notre industrie métallurgique ont pu accroître, d'une année à l'autre, leur extraction de 7%.

L'extraction de minerai de fer se situe en 1960 à 6,98 millions de tonnes. Il convient de noter toutefois que ce résultat appréciable est encore loin du niveau record de 7,84 millions de tonnes enregistré en 1957.

Les exportations de minerai à leur tour, ont été de 8% plus élevées en 1960 qu'en 1959, les tonnages respectifs s'étant chiffrés à 1.2 millions de tonnes et 1.1 million de tonnes.

Pour ce qui est de nos importations de minerai, elles ont continué en 1960 leur mouvement ascendant, aggravant ainsi le déficit traditionnel de nos échanges de minerai avec l'étranger. En effet, ayant régulièrement augmenté entre 1954 et 1959 (+ 1.58 million de tonnes), nos importations de minerais ont atteint dans l'année sous revue 6.93 millions de tonnes, soit une progression de 9.7% par rapport à l'année précédente.

Stimulée par la haute conjoncture en sidérurgie, la consommation de minerai s'est considérablement développée au point d'atteindre 12.78 millions de tonnes en 1960 contre 11.67 millions de tonnes en 1959, soit une avance de 9.5%. Mais depuis 1958

notre métallurgie a tendance à augmenter la consommation de minerais étrangers au détriment de la minette luxembourgeoise. En effet, si en 1957 notre sidérurgie consommait encore en majeure partie du minerai de fer indigène, elle n'en utilisait plus que 46.2% en 1960 contre respectivement 59.4% et 0.4% de minerai français et suédois. Cette tendance s'explique aussi bien par l'évolution des prix que par la teneur en fer supérieure des minerais étrangers entrant dans la composition de la charge.

En ce qui concerne l'extraction totale de minerai de fer dans le cadre du Pool Charbon-Acier, on constate qu'en 1960 elle a évolué dans le même sens que notre production nationale, en progressant de 88.4 millions de tonnes à 95.8 millions de tonnes entre 1959 et 1960. Les parts relatives du Luxembourg, de l'Allemagne Fédérale, de la France et de l'Italie dans la production de minerai de fer la Communauté se sont établies en 1960 respectivement à 7.3%, 19.1%, 70.7% et 2.2%.

Le Service d'Études note encore que les marchés traditionnels pour l'exportation des produits sidérurgiques luxembourgeois se sont déplacés au cours des dernières années. La proportion de nos livraisons d'acier, absorbée par la Communauté, a progressé de 62% en 1959 à 67% en 1960, tandis qu'en 1958 ce même pourcentage était de 59%. Il paraît donc permis d'avancer que l'existence du Marché Commun a valu à notre industrie lourde une atténuation de sa dépendance à l'égard de ses traditionnels débouchés d'outre-mer.

L'embauchage de main d'œuvre dans l'industrie sidérurgique s'est intensifié pendant l'année 1960. En effet, le nombre moyen des ouvriers a progressé de 21.692 unités en 1959 à 22.013 en 1960.

En ce qui concerne le marché du travail le nombre des effectifs occupés dans l'industrie en général y compris le bâtiment s'est élevé à 45.281 en 1960. Le pourcentage des étrangers dans le total des effectifs de l'industrie a augmenté de 21% en 1952 à 29% en 1960.

En matière de salaires les données statistiques relatives à l'exercice 1960 font encore défaut. Les salaires versés en 1959 par l'industrie métallurgique luxembourgeoise à son personnel ouvrier s'élevaient à 2,32 milliards de francs et représentaient 57% de la masse globale des revenus salariaux payés par l'industrie en général.

Ajoutons ici que les sociétés métallurgiques luxembourgeoises consacrent de substantiels investissements aux nouveaux programmes de construction, de modernisation et rationalisation de leurs entreprises.

En ce qui concerne les industries moyennes il ressort des statistiques qu'en 1960 l'activité s'est développée dans sept secteurs, qu'elle est restée stationnaire dans deux autres secteurs et qu'elle s'est inscrite en régression dans les six secteurs restants.

Les secteurs en progrès sont : Minerai de fer; boissons et tabac; industrie chimique et parachimique; produits minéraux et non métalliques; énergie électrique; production de gaz; chaussures et articles d'habillement. Les secteurs stationnaires sont : Impression et édition; transformation des métaux. Les

secteurs en régression sont les suivants : Extraction de la pierre; denrées alimentaires; industrie textile; industrie du bois; meuble et ameublement; industrie du cuir.

Quant à la production viticole et la production agricole celles-ci ont été satisfaisantes en 1960, bien que la qualité des récoltes soit inférieure à celle de 1959. Les producteurs de lait et de beurre, par contre, ont continué de croître ce que n'est pas fait pour simplifier le problème de stockage et alléger les charges des caisses de compensation agricoles.

Pour ce qui est de la situation budgétaire le Service d'Etudes fait remarquer qu'elle s'est présentée sous un jour plus favorable en 1960 qu'en 1959. En effet, le total des dépenses y compris l'amortissement extraordinaire d'emprunts et la dotation du fonds de crise, ont pu être couvertes, et au-delà, par des recettes définitivement acquises, ce qui n'était pas le cas en 1959 où le découvert avait atteint 792 millions. Précisons en outre que les dépenses ordinaires n'ont progressé que de 2% cependant que les dépenses extraordinaires ont été réduites de 21% par suite notamment d'une compression sensible de certains travaux publics. La dette consolidée a fait l'objet d'une nouvelle extension de 500 millions en 1960 après avoir été majorée de 600 millions un an auparavant. La dette à court et à moyen terme de son côté a progressé de 6% en passant de 3.2 à 3.4 milliards entre janvier et décembre 1960. La bonne conjoncture sidérurgique a de même profité au Trésor public par le truchement d'un flot accru de recettes fiscales. C'est ainsi que l'impôt sur le revenu des collectivités, qui a représenté dans l'intervalle de 1956 à 1959 environ 21% du total général des impôts de l'Etat, a vu son rendement plus que doubler entre 1959 et 1960. Ensuite, l'augmentation de plus de 7% des montants perçus au titre de l'impôt sur le chiffre d'affaires traduit, du moins en partie, l'ampleur de la répercussion sur les ventes au niveau du commerce qu'à engendrée l'extension du salaire horaire, des primes de production et des gratifications de l'industrie lourde.

*

Le 19 mars 1961 a eu lieu à Hamm la traditionnelle cérémonie commémorative à la mémoire des soldats américains enterrés au cimetière de Hamm.

Toutes les sociétés et associations de la paroisse de Hamm ainsi que la population participèrent à cette cérémonie à laquelle prirent part également S. Exc. M. Burks Summers, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg entouré du personnel de l'Ambassade ainsi que le Comité de l'American Luxembourg Society et M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg.

A l'issue d'un service religieux un cortège se rendit au cimetière militaire américain de Hamm où des fleurs furent déposées sur la tombe du Général Patton.

*

Le 27 mars 1961 le Rotary Club d'Arlon a fêté son dixième anniversaire en présence de nombreuses

personnalités d'Arlon et des environs. Parmi les invités d'honneur figuraient du côté luxembourgeois M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M^e Pierre Fincœur, Président du Rotary Club d'Arlon, M. Mérotte, Gouverneur du 162^e District.

A l'issue du dîner M. le Ministre Paul Elvinger fit une conférence sur quelques aspects particuliers de la délinquance juvénile.

*

Au début du mois de mars a eu lieu à Luxembourg la quatorzième réunion annuelle de la « Internationaler Studentenbund — Studentenbewegung für Übernationale Föderation (I.S.S.F.) » affiliée à l'« International Student Movement for the United Nations » (I.S.M.U.N.) dont le siège se trouve à Bonn. A cette réunion prirent part une quarantaine de délégués représentant les universités et les centres estudiantins de la République Fédérale d'Allemagne.

Parmi les membres du bureau de l'I.S.S.F. on reconnaissait M. Boetscher (Fribourg) et le Recteur du Collège d'Europe, M. Henri Brugmans, respectivement Président et Président d'honneur de l'I.S.S.F.

La séance inaugurale eut lieu en présence de M. Lucien Kœnig, Bourgmestre ff. de la Ville de Luxembourg qui prononça à cette occasion une allocution de circonstance.

*

L'Evolution économique des Pays du Benelux en 1960.

Dans le dernier numéro du Bulletin Benelux du Secrétariat Général de l'Union Economique figure un article relatif à l'évolution économique des pays du Benelux en 1960.

Dans cet article, il est constaté que dans les pays du Benelux, l'expansion de la production industrielle a encore été importante au cours du premier semestre de 1960 et, dans chacun des trois pays, un niveau record a été atteint. Mais au troisième trimestre, la production ne s'est plus guère accrue, tout au moins aux Pays-Bas et en Belgique.

La stabilisation de la production industrielle au cours du troisième trimestre est liée à l'évolution des exportations de marchandises. La demande étrangère totale restant à peu près égale, l'action stimulatrice des exportations de marchandises, encore particulièrement forte au cours du premier trimestre de 1960, s'est amenuisée très rapidement au cours des trimestres suivants.

Par ailleurs, la consommation privée et les investissements ont continué d'augmenter dans les trois pays.

C'est grâce notamment à cette augmentation que l'affaiblissement de la hausse des exportations n'a pas entraîné un recul de l'emploi, qui demeure élevé dans les trois pays. Le chômage est resté particulièrement réduit aux Pays-Bas où le marché du travail a accusé des tensions, surtout dans l'industrie des métaux et

dans la construction. Quant à la Belgique, le marché du travail y est demeuré plus aisé que dans les deux autres pays, en raison de la répercussion de la crise charbonnière.

Cette évolution n'a guère porté atteinte à la stabilité interne et externe.

Dans son ensemble, le niveau des prix intérieurs n'a que peu varié. En même temps, les marchés financiers ont accusé une grande aisance, grâce à des balances de paiements excédentaires. Toutefois, au cours du troisième trimestre, la Belgique a connu une perturbation temporaire dans ses paiements avec l'étranger, par suite des événements au Congo. Cette perturbation a entraîné une diminution des réserves en or et en devises et un resserrement du marché de l'argent, mais à la fin du troisième trimestre, les paiements de l'U.E.B.L. ont retrouvé leur équilibre.

En raison de l'évolution escomptée en matière de production et de dépenses, les Pays-Bas ont pris des mesures restrictives pour éviter une surtension; c'est ainsi que notamment les facilités fiscales en faveur des investissements ont été limitées. En Belgique, la politique gouvernementale est surtout axée sur l'encouragement des investissements privés et sur l'assainissement des finances publiques. Le Luxembourg a, lui aussi, pris des mesures en faveur des investissements.

*

L'Établissement d'une entreprise aux Pays-Bas.

La Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg à Bruxelles signale qu'elle a fait paraître une nouvelle édition, entièrement revue et considérablement augmentée, d'une étude relative à l'établissement de personnes et d'entreprises belges et luxembourgeoises aux Pays-Bas. Cette nouvelle édition tient compte des dispositions du traité instituant l'Union économique Benelux — traité qui, comme on le sait, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1960 —, dans la mesure où elles touchent l'établissement de ressortissants belges et luxembourgeois aux Pays-Bas.

Éditée sous la forme d'une brochure stencillée de 85 pages, elle constitue un utile vade-mecum pour les Belges et Luxembourgeois qui envisagent de fonder aux Pays-Bas une entreprise personnelle, une succursale ou une société de droit néerlandais.

La brochure peut être obtenue en langue française ou néerlandaise. Elle est en vente au siège de la Chambre de Commerce Néerlandaise, 4, Montagne du Parc à Bruxelles.

*

Echanges commerciaux Benelux-Allemagne.

Le Bulletin d'Information du Gouvernement fédéral allemand signale que, selon le ministre fédéral de l'Économie, l'évolution des relations commerciales avec les pays du Benelux reflète, les progrès réalisés par l'intégration des pays de la Communauté économique européenne. D'après les renseignements fournis par ce ministre, le volume total des mouvements de marchandises avec le Benelux a augmenté, en

1960, de 21,4 p.c. par rapport à 1959. Les importations se sont accrues de 24,2 p.c. par rapport à l'année précédente et ont atteint un total de 6.06 milliards de DM. tandis que les exportations sélevaient à 7,1 milliards de DM marquant ainsi une augmentation de 19,2 p.c. en comparaison de 1959. Le mouvement de marchandises avec le Benelux représente, sur le plan des importations, 14,2 p.c. du marché allemand et 14,8 p.c. du marché des exportations.

Dans le cadre des échanges de marchandises avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise, les importations ont augmenté de 37,5 p.c. par rapport à 1959 pour s'élever à 2,442 milliards de DM et les exportations de 16,1 p.c. pour atteindre 2,889 milliards de DM. compte tenu des marchandises négociées en transit, les importations se chiffrent à 2,697 milliards de DM et les exportations à 3,011 milliards. Les prestations de services avec l'Union belgo-luxembourgeoise se présentent de la manière suivante : importations invisibles : 516,7 millions de DM contre 455,8 millions en 1959, exportations invisibles : 372,7 millions de DM contre 359,7 millions pendant l'année précédente.

En ce qui concerne les mouvements de marchandises avec les Pays-Bas, les exportations ont augmenté de 21,5 p.c. par rapport à 1959 et ont atteint 4,209 milliards de DM, tandis que les importations se chiffraient à 3,638 milliards de DM, accusant ainsi une augmentation de 16,4 p.c., compte tenu du commerce de transit, les importations se sont élevées à 4,359 milliards de DM et les exportations à 4.377 milliards. Les prestations de services s'établissent ainsi : importations invisibles : 1,487 milliard de DM contre 1,255 en 1959, exportations invisibles : 551 millions de DM contre 512 l'année précédente.

De 1950 à 1959, les investissements suivants ont été effectués en République fédérale : par la Belgique : 109,7 millions de DM; le Luxembourg : 585,5 millions de DM; les Pays-Bas : 425,1 millions de DM. Total : 1.120,4 millions de DM.

De 1952 à 1960, les investissements allemands se répartissent ainsi : en Belgique : 50,3 millions de DM; au Luxembourg : 29,7 millions de DM; aux Pays-Bas : 73,6 millions de DM. Total : 153,6 millions de DM.

*

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle à Dusseldorf de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande, M. Joseph Leydenbach, Président de la Banque Internationale de Luxembourg, a été désigné comme Président. M. Leydenbach est le premier Luxembourgeois à être nommé Président de cette Chambre. M. Paul Weber, Président de la Chambre de Commerce de Luxembourg, qui était Vice-Président de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande, a été confirmé dans ses fonctions.

Les deux autres Vice-Présidents sont M. Dessard, pour la Belgique, et M. Rautenstrauch, pour la République Fédérale d'Allemagne.

A l'issue de l'assemblée générale un banquet réunissait les membres du Conseil d'Administration et

plusieurs personnalités, notamment M. Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn.

*

Décès de Paul Landowski

Paul Landowski est décédé à son domicile de Boulogne-sur-Seine, dans la banlieue parisienne. Paul-Maximilien Landowski, né à Paris en 1875, était fils d'un médecin d'origine polonaise naturalisé français et petit-fils du violoniste belge Henri Vieuxtemps. Premier grand prix de Rome de 1900, il remporta la première médaille au salon de 1906.

Parmi ses œuvres principales, on peut citer le « Christ Rédempteur », qui domine la baie de Rio de Janeiro, le « Tombeau de Foch », aux Invalides, le « Montaigne » de la Sorbonne, les « Fils de Caïn » de la cour du Louvre et le groupe géant de fantômes qui marque l'emplacement exact d'où partit l'offensive de la seconde victoire de la Marne.

Il a réalisé avec Henri Bouchard le monument de la réformation de Genève. Landowski a exécuté également une centaine de bustes, parmi lesquels ceux de Paul Valéry et de la Grande-Duchesse de Luxembourg. Landowski a été directeur de la Villa Médicis à Rome et de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts. Il était commandeur de la légion d'honneur et membre associé de l'Académie royale de Belgique.

*

L'Association des Journalistes luxembourgeois et les problèmes de l'information.

L'Association des Journalistes luxembourgeois s'est réunie lundi, 27 mars en Assemblée Générale. Elle a examiné notamment des propositions concernant la protection du titre de journaliste.

Une suggestion précise et le texte d'un projet de loi ont été retenus à l'unanimité. Le texte sera com-

muniqué aux autorités intéressées. L'Association a entrepris en outre un échange de vues au sujet de problèmes internes (révision de la liste des membres, etc.). L'Assemblée a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante qui a été adressée à MM. les Députés :

Résolution :

L'Association des Journalistes Luxembourgeois, ayant pris connaissance du projet de réforme des lois sur le colportage, constate que la vente des journaux dans les rues, les places publiques, les auberges et les cafés reste prohibée comme en 1850, lorsque la presse n'était que naissante et l'information une activité marginale sans influence sur les affaires publiques.

Or, toutes les institutions, de même que l'opinion publique, sont aujourd'hui unanimes à reconnaître le facteur indispensable au bon fonctionnement de l'Etat, assumé par une information rapidement divulguée.

L'interdiction de vendre des journaux dans les rues et les lieux de réunion publique doit être considérée comme archaïque et dépassée par l'évolution des mœurs de la société. D'autre part, il est certain que l'élargissement du rayon d'écoulement de la presse serait profitable non seulement aux feuilles d'information elles-mêmes, mais également au grade d'information du public et donc à la démocratie en général.

Pour cette raison, l'Association des Journalistes Luxembourgeois prie la Chambre des Députés d'aligner, lors de la révision de la législation sur le colportage, les dispositions relatives à l'écoulement de journaux à ceux qui sont en vigueur dans les pays avoisinants, notamment en France, en Allemagne et en Belgique. Elle souligne d'autre part que la situation monopolistique qui existe actuellement dans le domaine de la distribution de journaux ne saurait être considérée comme saine, mais pourrait facilement être normalisée grâce à la vente dans les rues et autres endroits publics.

Le Mois en Luxembourg (mois de mars)

1^{er} mars : A l'église de Luxembourg-Limpertsberg le professeur Pierre Drauth donne un récital d'orgues.

2 mars : Au Foyer Européen à Luxembourg l'Union Royale Belge invite à une conférence avec projections lumineuses sur l'art primitif flamand.

4 mars : Au Foyer des Ingénieurs à Luxembourg le professeur M. Michel Mosinger, directeur de l'Institut de Médecine légale de l'Université d'Aix-Marseille, fait une conférence ayant pour thème « La Médecine du Travail ».

A la salle Jones-Zeimet à Luxembourg-Kirchberg l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg invite à un grand concert de propagande avec le concours de chorales de la Capitale et des environs.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette est inauguré le salon photographique international 1961.

5 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Productions Herbert » présentent « Les Séquestrés d'Altona » de Jean-Paul Sartre.

6 mars : Sur invitation des Amitiés Françaises M. Jaques Chastenet, membre de l'Académie Française, fait une conférence sur le thème : « Cinquante ans de pensée et de mœurs françaises ».

7 mars : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre français Jacques Thevenet expose une série d'œuvres récentes.

8 mars : Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg la « Deutsche Zentrale für Frem-

- denverkehr » invite à une soirée touristique avec projection de films en couleurs, organisée au profit du Fonds de construction de la clinique pour enfants.
- 9 mars : A la Chambre des Métiers à Luxembourg M. Norbert Kneip, professeur, fait une conférence illustrée de projections lumineuses sur le thème « Couleurs de Grèce ».
- 10 mars : Au « Carrefour » à Luxembourg M. Rudler, conseiller principal de la protection civile dans le cadre de l'OTAN, parle du rôle de la protection civile dans l'OTAN.
- 11 mars : Sous les auspices du Ministère de la Famille et de la Population le docteur M^{lle} Alice Doumic de Paris fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence sur le thème « Le sommeil de nos enfants ».
- 12 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Galas Karsenty présentent « Rhinocéros » d'Eugène Ionesco.
- 13 mars : A la Galerie Horn à Luxembourg l'artiste-peintre Guy Bulcke d'Anvers expose une série d'œuvres récentes.
Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette le « Théâtre National de Belgique » présente « l'Ecole des Maris » de Molière et « l'Ecole des Pères » de Jean Anouilh.
- 14 mars : A la salle des fêtes de l'ancien Hôtel de Ville de Diekirch M. Kneip, professeur, fait une conférence ayant pour thème « Couleurs de Grèce ».
- 15 mars : A la grande salle du « Carrefour » le professeur Joseph Meurers prononce une conférence en langue allemande ayant pour thème « Das Denken des Abendlandes und die wissenschaftliche Erkenntnis der Gegenwart ».
A la Galerie Municipale d'Art d'Esch-sur-Alzette le sculpteur Pierre Berchem et l'artiste-peintre Antonio Delponte exposent une série d'œuvres récentes.
- 16 mars : Les « Jeunesses Musicales » invitent à un concert symphonique donné au Théâtre Municipal à Luxembourg par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment et avec le concours du soliste Gonzalo Soriano et de la Chorale Mixte du Conservatoire de Luxembourg dirigée par J.-P. Kemmer.
- 17 mars : Au Foyer Européen à Luxembourg M. Armand Faber, professeur au Lycée classique de Diekirch, fait une conférence sur le thème « La présence de Jean Anouilh dans le théâtre d'aujourd'hui ».
Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Pfalztheater Kaiserslautern » présente « Der Bettelstudent » de Karl Millöcker.
- 18 mars : Dans les salons du Restaurant « Pôle Nord » à Luxembourg M. Léon Hanotte, représentant général de l'AFAC à Bruxelles, fait une conférence ayant pour sujet « Coloniaux, de quoi demain sera-t-il fait ? »
Sur invitation des « Amis luxembourgeois de l'Université Hébraïque de Jérusalem » le professeur Shalev Ginossair par sur le thème : « Comment Eichmann sera jugé. »
- 19 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le docteur Charles Jones parle sur la Chine populaire. La conférence est suivie de la projection d'un film en couleurs.
Sous les auspices du Centre culturel d'Education populaire l'acteur français Yves Tarlet donne au Casino Syndical de Bonnevoie un récital de variétés littéraires et théâtrales.
A Bettembourg la Chorale Municipale placée sous la direction de M. Jos. Kintzé donne un grand concert vocal avec le concours en solistes de M^{lle} Claude Schulze et Paul Wagener. Au programme des extraits d'oratoires de Haendel et d'œuvres de Haydn, Berlioz et Brahms.
- 20 mars : Au Musée de l'Etat à Luxembourg la British-Luxembourg Society invite à une soirée de musique de chambre avec le quatuor à cordes de Radio-Luxembourg. Le concert est placé sous le protectorat de S. Exc. l'Ambassadeur de Grande-Bretagne et du Ministre des Arts et Sciences.
- 21 mars : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière, l'Office National du Tourisme commémore par une séance solennelle son 30^e anniversaire.
Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg M. Paul Spang, professeur au Lycée classique d'Echternach, parle sur l'histoire de la bibliothèque abbatiale d'Echternach.
A Diekirch M. Fernand Koster, secrétaire général de la Bourse de Luxembourg, fait une conférence sur « la nécessité de la formation de capitaux ».
- 22 mars : Dans le cadre de ses concerts réguliers le Cercle de la CECA invite à un concert symphonique donnée au grand auditorium de Radio-Luxembourg par l'orchestre de la station conduit par Maître Louis de Froment et avec le concours en soliste du violoniste français Christian Ferras. Au programme des œuvres de Mozart, Lalo et de Falla.
Dans la salle des fêtes du Lycée classique à Echternach M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Esthétique, parle sur le thème « Visite à un musée imaginaire » (comment regarder un tableau ?). La conférence est agrémentée par la projection de diapositives en couleur.
- 23 mars : Les « Amis de la Musique » invitent à un récital de piano donné au Théâtre Municipal à Luxembourg par le pianiste américain Julius Katchen. Au programme figurent des œuvres de Bach, Brahms, Beethoven, Mendelssohn, Chopin et Liszt.

24 mars : Sur invitation de l'Union Royale Belge M. Roger Bodart, membre de l'Académie de langue et de littérature française de Belgique, parle au Foyer Européen à Luxembourg sur la vie et l'œuvre de Maurice Maeterlinck.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg la « Berliner Schaubühne » présente « Nicht von gestern », comédie de Garson Kanin.

25 mars : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le Théâtre de Poche de Bruxelles présente « Samy », comédie de Ken Hughes.

A Echternach l'Association des patrons menuisiers du Grand-Duché fête son patron Saint Joseph.

26 mars : A Diekirch la chorale municipale placée sous la direction de M. Jos. Kintzé donne un concert vocal avec le concours en solistes de M^{lle} Claude Schulze, soprano, et M. Fernand Kœnig, baryton. Au programme des œuvres de Bach, Beethoven et Brahms.

Au Casino Hadir à Differdange la chorale municipale invite à un concert de gala sous la direction de M. Camille Roilgen et avec le concours en solistes de Madame Renée Bertemes-Rœder, soprano, Ignace Pepin, baryton, Victor

Hausemer, ténor, et Jean Reuland, basse. Au piano d'accompagnement M^{lle} Jeannette Giampellegrini.

A Clervaux les Jeunesses Fédéralistes luxembourgeoises organisent une manifestation européenne.

27 mars : A la Galerie Beffa à Luxembourg l'artiste-peintre Lou Theisen expose une série d'œuvres récentes.

Au Foyer Européen la session de printemps du programme des Communautés Européennes est inaugurée par une séance solennelle.

28 mars : A la Galerie Horn à Luxembourg les artistes peintres allemands H. Priebe et W. Reckewitz exposent une série d'œuvres récentes.

29 mars : A la Chambre des Métiers à Luxembourg M. G. M. J. Ueldkamp, secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques des Pays-Bas fait une conférence sur « l'évolution de la politique suivie aux Pays-Bas en faveur des classes moyennes ».

30 mars : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette le sculpteur luxembourgeois Wenzel Profant expose une série d'œuvres récentes.

